

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH TENDER BOAR

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N°077/D13-482/AOIR/MINSANTE/CIPM/2022 16 DECEMBRE
2022**
**POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE
CADRE DU FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE
UNIVERSELLE**

MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre de la Santé Publique

FINANCEMENT : BUDGET FONCTIONNEMENT 2022

LIGNE D'IMPUTATION : 56 40 046 01 340050 361301

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

DECEMBRE 2022



SOMMAIRE

- Pièce n° 0 : La Lettre d'invitation à soumissionner;
- Pièce n° 1 : L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) rédigé en français et en anglais et signé par l'autorité contractante;
- Pièce n° 2 : Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;
- Pièce n° 3 : Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
- Pièce n° 4 : Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Pièce n° 5 : Les Termes de référence des prestations(TDR) ;
- Pièce n° 6 : Propositions techniques tableaux types ;
- Pièce n° 7 : Propositions financières tableaux types ;
- Pièce n° 8 : Le modèle de marché ;
- Pièce n° 9 : Les modèles des pièces à utiliser par les soumissionnaires;
- Pièce n° 10 : La liste des établissements bancaires et organismes financiers de premier rang agréés par le Ministre en charge des finances, autorisés à émettre les cautions, dans le cadre des marchés publics ;
- Pièce n° 11 : La grille d'évaluation.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH TENDER BOARD

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N°077/D13-482/AOIR/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16
DECEMBRE 2022**

**POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE
CADRE DU FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE
UNIVERSELLE**

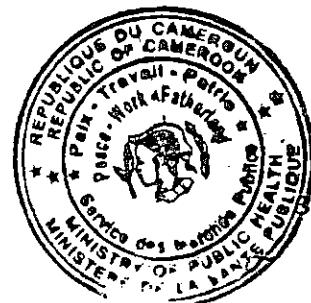
Maître d'Ouvrage : Le Ministre de la Santé Publique

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

LIGNE D'IMPUTATION : 56 40 046 01 340050 361301

PIECE N°0 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

DECEMBRE 2022



Lettre d'invitation à soumissionner

[Valable pour les Appels d'Offres Restreints]

Date

A : *[nom et adresse du prestataire]*

Référence : *[indiquer l'objet du projet et la source de financement]*



Messieurs/Mesdames,

1. J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifiés pour le projet cité en référence, et que vous êtes par conséquent admis à soumissionner [pour le/les lots suivants].

2. Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution du marché relatif au projet cité en référence (ou des marchés cités en référence). Vous pouvez soumissionner pour un, plusieurs, ou tous les lots pour lesquels vous avez été pré-qualifiés.

3. Un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics (Bureau des Appels d'Offres) du MINSANTE sise à l'Immeuble de la santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) non loin de l'immeuble siège de la Croix – Rouge Camerounaise à Yaoundé(téléphone/fax 222 22 10 21 et retiré moyennant paiement des frais d'acquisition d'une somme non remboursable de **cent cinquante mille (150 000) francs CFA et la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.**

4. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère camerounais chargé des finances et d'un montant de **quatre millions deux cent mille(4 200 000)Francs CFA ou d'un montant équivalent dans une monnaie librement convertible, et doivent être remises au Service des Marchés Publics (Bureau des Appels d'Offres) du MINSANTE sise à l'Immeuble de la santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) non loin de l'immeuble siège de la Croix – Rouge Camerounaise à Yaoundé(téléphone/fax 222 22 10 21 au plus tard à 13h précises le/...../..... . Les plis seront ouverts à 14h précises immédiatement en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.**

5. La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après :

N°	Noms de l'entreprise	Adresse
1	FINACTU INTERNATIONAL	Adresse : 62 Boulevard d'Anfa, Angle Moulay Youssef, 20020 Casablanca-Maroc, GSM : +33 687 73 15 11/Email : dgc@finactu.com
2	ELITE CAPITAL SECURITIES CENTRAL AFRICA S.A	B.P: 35303 Yaoundé - Tel. (237)620 288 452/Email : eric.etoundi@elite-capitalssecurities.com
3	INQUIRE ACT SARL	B.P: 1149 Yaoundé -Tel. 694 777 000/Email : INQUIREGROUP@OUTLOOK.COM

6. Les candidats de la liste restreinte peuvent ou ne peuvent pas s'associer en groupement.

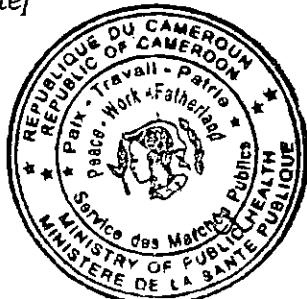
7. je vous demande de bien vouloir me faire connaître à l'adresse ci-après Service des Marchés Publics (Bureau des Appels d'Offres) du MINSANTE sise à l'Immeuble de la santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) non loin de l'immeuble siège de la Croix – Rouge Camerounaise à Yaoundé(téléphone/fax 222 22 10 21 et dans un délai maximum de..... jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner que vous avez reçu cette lettre d'invitation, et si vous soumettrez ou non. Faute de quoi votre désistement sera constaté.

Veuillez agréer, Madame / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. /-
[Lieu et date de signature]

[Signature, nom et cachet de l'Autorité Contractante]

Copies :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué concerné ;
- Présidents CPM ;
- Affichage.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES MINISTRY OF PUBLIC HEALTH TENDER BOARD

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N°077/D13-482/AOIR/MINSANTE /CIPM/2022 DU 16 DECEMBRE
2022**
POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE CADRE
DU FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE

Maître d'Ouvrage : Le Ministre de la Santé Publique

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

LIGNE D'IMPUTATION : 56 40 046 01 340050 361301

PIECE N°1 : L'AVIS D'APPEL D'OFFRES(AAO)

DECEMBRE 2022



NO OFF

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N° 13-487AOIR/MINSANTE/CIPM/2022 DU 15 DEC 2022

POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE POUR LE FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la mise en place de la Couverture Santé Universelle (CSU), il est prévu la réalisation de l'étude actuarielle pour le financement de la Couverture Santé Universelle.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Appel d'Offres comprennent : la réalisation de l'étude actuarielle pour le financement de la Couverture Santé Universelle. Les prestations consistent :

- Identifier les paramètres actuariels susceptibles de déterminer le coût lié à la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle et la charge financière pour le Trésor Public;
- Étudier la consommation des biens et services médicaux des ménages et des cibles de la CSU ;
- Concevoir le contrat de Couverture Santé Universelle type ;
- Réaliser l'analyse technique des coûts du contrat de couverture santé universelle et proposer une tarification du contrat de couverture santé universelle;
- Étudier la charge financière de la CSU pour le Trésor Public ;
- Faire des projections du coût de mise en œuvre du régime de couverture santé universelle ;
- Concevoir le modèle financier de la couverture santé universelle et proposer les outils de pilotage du système de couverture santé universelle ;
- Rédiger la note technique du contrat de couverture santé universelle ;
- Identifier le profil et la qualification des intervenants ;
- L'assistance technique Post-Installation.

3. Délai et lieu de livraison

3.1. Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objet du présent Appel d'Offres est de **Six (06) mois**.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

3.2. Les prestations objet du présent Appel d'Offres International restreint seront effectuées dans les **Districts de Santé des dix (10) Régions du Cameroun** et livrées au **Ministère de la Santé Publique**.

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres International restreint est constitué en un lot unique.

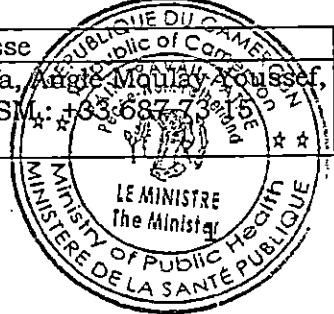
5. Cout prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de : **deux cent dix millions (210 000 000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.**

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres International Restreint est restringée aux entreprises ci-dessous :

N°	Noms de l'entreprise	Adresse
1	FINACTU INTERNATIONAL	Adresse : 62 Boulevard d'Anfa, Agde Moulay Youssef, 20020 Casablanca-Maroc, GSM : +212 687 731511/Email : dcg@finactu.com



2	ELITE CAPITAL SECURITIES CENTRAL AFRICA S.A	B.P: 35303 Yaoundé - Tel. (237)620 288 452/Email : eric.etoundi@elite-capitalsecurities.com
3	INQUIRE ACT SARL	B.P: 1149 Yaoundé -Tel. 694 777 000/Email : INQUIREGROUP@OUTLOOK.COM

7. Financement.

Les prestations, objet du présent appel d'offres International restreint sont financées par le Budget de Fonctionnement 2022 sous la ligne d'imputation : **56 40 046 01 340050 361301.**

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics (Bureau des Appels d'Offres) du MINSANTE sise à l'Immeuble de la santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) non loin de l'immeuble siège de la Croix – Rouge Camerounaise à Yaoundé(téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis et la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au Service des Marchés au rez de chaussée de l'immeuble de la santé abritant Division des Etudes et des Projets (DEP) situé à proximité de la Croix Rouge (téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **cent cinquante mille francs CFA(150 000)Francs CFA.**

Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres. Il est également possible d'obtenir le Dossier d'Appel d'Offres par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés Publics ainsi qu'une copie numérique en lecture seule sur CD-ROM, le/..../.... à **13 heures**, heure locale. Les Offres déposées devront porter la mention :

" AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

N°...../AOIR/MINSANTE/CIPM/2022

**POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE CADRE DU
FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE.**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

11. Caution de soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une institution financière agréée par le Ministère des finances ou d'un organisme similaire du pays du soumissionnaire et d'un montant de : **quatre millions deux cent mille Francs (4 200 000) CFA**

Cette caution a une durée de validité de 120 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

L'absence de la caution de soumission entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

12. Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. Recevabilité des offres



Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront : obligatoirement être en cours de validité. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13.1. Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre une offre financière témoin.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps 21/12/2022 à 14 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINSANTE, sise à l'immeuble Ex - PSFN situé à proximité du siège de la Croix Rouge camerounaise, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

15. Critères d'évaluation

15.1. Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet ou non régularisation d'une pièce administrative non conforme au-delà des 48 heures accordées au soumissionnaire ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de l'offre témoin ;
- Note technique inférieure ou égale à 70 points sur 100 ;
- Non appartenance à un réseau international d'assurance maladie (présentation contrat y relatif) ;
- Présence d'une information financière dans l'Offre Administrative ou Technique ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;

15.2. Critères essentiels

- Présentation de l'offre (Conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires en couleur...) /02 points;
- présence de références du soumissionnaire dans les prestations similaires au cours des trois (03) dernières années /20 points ;
- Absence de qualification et expérience des personnels (Diplôme requis + CV) /45 points ;
- Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas été suspendue au cours des trois dernières années par le MINMAP /01 points ;
- Absence de la compréhension de la mission (suggestions et propositions d'amélioration des prestations attendues par le Maître d'Ouvrage /25 points;
- Acceptation des conditions du marché (CCAP et TDR paraphés et signés à la dernière page) ; avec la mention **lu et approuvée/05.5 points** ;
- Accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières de 50% du montant du marché/01.5 points.

La note totale (NT) sera calculée comme suit : $NT = (0,7 \times St) + (0,3 \times Sf)$

NB : toute offre dont la note technique sera inférieure à 70 points sur 100 ne sera pas éligible à l'ouverture des offres financières.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre sera jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la plus avantageuse.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics (Bureau des Appels d'Offres) du MINSANTE sis à Yaoundé.



l'Immeuble de la santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) non loin de l'immeuble siège de la Croix - Rouge Camerounaise ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, dès publication du présent avis.

19. Assistante technique

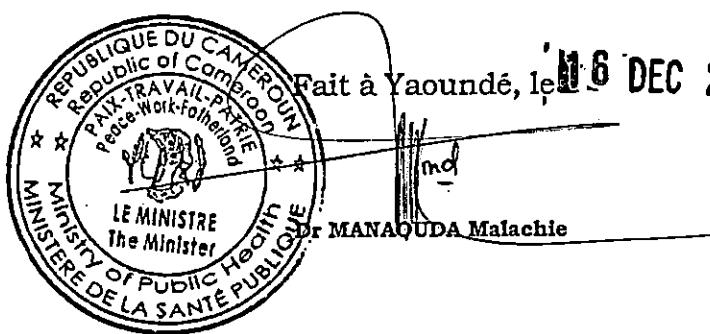
Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email : dsi@minmap.cm

20. Lutte contre la corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Ampliations :

- MINSANTE/CAB ;
- MINMAP ;
- ARMP/JDM (pour publication) ;
- Service des Marchés ;
- Archives.



MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

N° OFF

482
RESTRICTED INTERNATIONAL TENDER

N...../RIT/MINSANTE/CIPM/2022 DU

16 DEC 2022

FOR THE REALIZATION OF THE ACTUARIAL STUDY FOR THE FINANCING OF UNIVERSAL
HEALTH COVERAGE.

1. Subject of the invitation to tender

As part of the implementation of Universal Health Coverage (UHC), an actuarial study is planned for the financing of Universal Health Coverage.

2. Nature of services

The services of this Call for Tenders include: carrying out the actuarial study for the financing of Universal Health Coverage. The services consist of:

- Identify the actuarial parameters likely to determine the cost linked to the implementation of Universal Health Coverage and the financial burden for the Public Treasury;
- Study the consumption of medical goods and services of households and UHC targets;
- Design the standard Universal Health Coverage contract;
- Carry out the technical analysis of the costs of the universal health coverage contract and propose pricing for the universal health coverage contract;
- Study the financial burden of the CSU for the Public Treasury;
- Make projections of the cost of implementing the universal health coverage scheme;
- Designing the financial model for universal health coverage and proposing tools for steering the universal health coverage system;
- Write the technical note of the universal health coverage contract;
- Identify the profile and qualification of the stakeholders;
- Post-Installation technical assistance.

3. Delivery deadline

3.1. The maximum delivery time provided by the Project Owner for the performance of the services covered by this Call for Tenders is **six (06) months**.

This period runs from the date of notification of the Service Order to start the work.

3.2. The services covered by this Restricted International Invitation to Tender will be carried out in the Health Districts of the ten (10) Regions of Cameroon and delivered to the Ministry of Public Health.

4. Number of lot

This restricted International tender file includes only one lot.

5. Estimation cost

The estimation cost of the operation is **two hundred and two millions (210'000 000) CFA Francs.**

6. Participation and origin

Participation in this restricted International Tender is opened to companies with experience in providing this type of prestation. The companies are:

N°	Noms de l'entreprise	Adresse
1	FINACTU INTERNATIONAL	Adresse : 62 Boulevard d'Anfa, Angle Moulay Youssef, 20020 Casablanca-Maroc, GSM : +33 687 73 15 11/Email : dcg@finactu.com
2	ELITE CAPITAL SECURITIES CENTRAL AFRICA S.A	B.P: 35303 Yaoundé - Tel. (237)620 288 452/Email : eric.etoundi@elite-capitalsecurities.com
3	INQUIRE ACT SARL	B.P: 1149 Yaoundé -Tel. 694 777 000/Email : INQUIREGROUP@OUTLOOK.COM

7. Financing

The services concerned by this restricted International Tender shall be financed by the operating Budget 2022 below charge line: 56 40 046 01 340050 361301

8. Consultation of the Tender file

The tender dossier can be consulted during working hours at the Public Procurement Service (Tenders Office) of the MINSANTE located in the Health Building housing the Studies and Projects Division (DEP) not far from of the headquarters building of the Cameroonian Red Cross in Yaoundé (telephone/fax 222 22 10 21), upon publication of this notice and the



electronic version on the COLEPS platform at the addresses <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

9. Acquisition of the Tender file

The file can be obtained from the Contracts Service on the ground floor of the health building housing the Division of Studies and Projects (DEP) located near the Red Cross (telephone/fax 222 22 10 21), as soon as the publication of this notice, against presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of **one hundred and fifty thousand CFA francs**. When withdrawing the file, the tenderer must submit a copy of his payment receipt bearing his name, the name of the Client and the number of the call for tenders. It is also possible to obtain the Call for Tenders Dossier by free download on the COLEPS platform available at the addresses indicated above for the electronic version. However, the online submission is conditional on the payment of the purchase costs of the Call for Tenders Dossier.

10. Delivery of tenders

Each offer drafted in English or French in seven (07) copies including the original and six (06) copies marked as such, should reach the Public contract Service of the Ministry of Public Health on the ground floor of the building of the Division of Studies and Projects (DEP), located near the red cross, phone number 222 22 10 21 on 21/11/2012 at 01pm, local time, and shall bear the following mention:

“RESTRICTED INTERNATIONAL TENDER

N°...../RIT/MINSANTE/CIPM/202... OF _____

FOR THE REALIZATION OF THE ACTUARIAL STUDY FOR THE FINANCING OF UNIVERSAL HEALTH COVERAGE”.

(To be opened only during the bid-opening session)

11. Provisional guarantee

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate bank, approved by the Cameroonian Ministry in charge of Finance of the amount of **four million two hundred thousand CFA Francs**.

This deposit is valid for one hundred and twenty (120) days from the date of opening of tenders. The absence of the bid bond will result in the outright rejection of the bid.

12. File Size and Format

For online submission, the maximum sizes of documents that will pass through the platform and constituting the tenderer's offer are as follows:

- 5 MO for the Administrative Offer;
- 15 MO for the Technical Offer;
- 5 MO for the Financial Offer.
- The accepted formats are as follows:
- PDF format for textual documents;
- JPEG for images.

The Tender shall use compression software to reduce the size of the files to be transmitted.

13. Admissibility of Tenders

The other required administrative documents shall be originals or certified true copies by the issuing authority or an administrative authority, in accordance with the Special Conditions of the Invitation to Tender, failure to which the bid shall be rejected. The said required documents shall be valid. Any bid not in conformity with the prescriptions of this notice and the tender file shall be declared inadmissible. The absence, in particular, of a bid bond issued by a first-class banking institution approved by the Ministry of Finance or the non-compliance with the formats of the Tender file documents shall lead to outright rejection of the bid without any appeal.

14. Opening of bids

The opening of tenders will be done on two stages the 21/11/2012 at 2pm by the Ministerial Tender's Board of the Ministry of Public Health at EX-PSFN situated at proximity of the Red cross. Only bidders may attend the opening meeting or be represented by a representative of their choice.

15. Evaluation criteria

a. Eliminatory criteria



- Incomplete administrative file or non-regularization of a non-compliant administrative document beyond the 48 hours granted to the tenderer;
- False statement or falsified documents;
- Absence of the witness offer;
- Technical score less than or equal to 70 points out of 100;
- Not belonging to an international health insurance network (presentation of the relevant contract);
- Presence of financial information in the Administrative or Technical Offer;
- Absence of the bid bond at the opening of the bids;

b. **Essential criteria**

a. **Essential criteria**

- Presentation of the offer (Compliance of the composition of the offer with the requirements of the DAO, parts in order and dividers in color, etc.)/02 points;
- Absence of references of the tenderer in similar services during the last three (03) years /20 points;
- Absence of qualification and experience of personnel (diploma required + CV) / 45 points;
- Declaration on honor of not having been suspended in the last three years by MINMAP/01 points;
- Lack of understanding of the mission (suggestions and proposals for improving the services expected by the Project Owner /25 points;
- Acceptance of the contract conditions (CCAP and TDR initialed and signed on the last page); with the mention read and approved /05.5 points;
- Access to a line of credit or other financial resources of 50% of the amount of the contract /01.5 points;

The total score (NT) will be calculated as follows: $NT = (0.7 \times St) + (0.3 \times Sf)$

NB: any offer whose technical score is less than 80 points out of 100 will not be eligible for the opening of the financial offers.

16. Attribution of the contract

The Project Owner will award the contract to the tenderer whose tender will be deemed to be essentially compliant with the provisions of the Call for Tenders File and evaluated as the highest bidder.

17. Validity of offers

Bidders will remain committed to their offers for ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

18. Additional information

Additional information can be obtained during working hours from the Public Procurement Service (Tenders Office) of the MINSANTE located in the Health Building housing the Studies and Projects Division (DEP) not far from the headquarters building. Of the Cameroonian Red Cross or online on the COLEPS platform at the addresses: <http://www.marchesppublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, upon publication of this notice.

19. Technical assistance

To obtain technical assistance, concerning problem of using platform, contact these numbers: (+237) 222 238 155 / 222 235 669 or write to this email address: dsi@minmap.cm

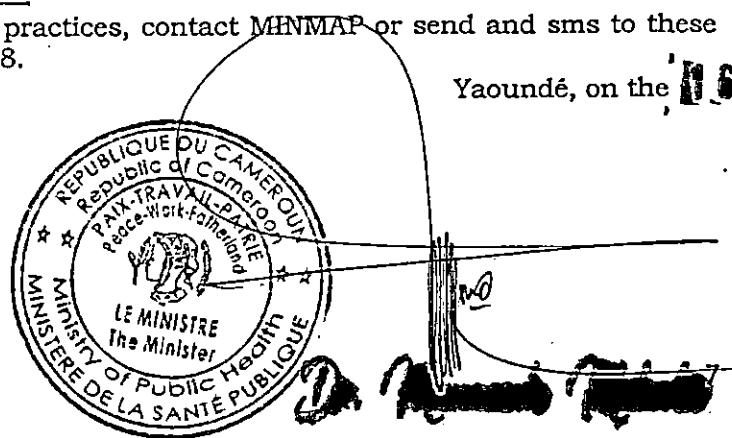
20. Fight against corruption

To any tentative of corruption or bad practices, contact MHNMAP or send and sms to these numbers: 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Yaoundé, on the 16 DEC 2022

Copies to:

- MINSANTE/CAB ;
- MINMAP ;
- ARMP/JDM (pour publication) ;
- Service des Marchés ;
- Archives.





REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH TENDER BOARD

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N°077/d13-482/AOIR/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16 DECEMBER
2022**

POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE CADRE
DU FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE

Maître d'Ouvrage : Le Ministre de la Santé Publique

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

LIGNE D'IMPUTATION : 56 40 046 01 340050 361301

PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES
(RGAO)

DECEMBRE 2022

Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)



1. Généralités

1.1. L'Autorité Contractante sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la Lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

1.2. Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.

1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.

1.4. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.

1.5. Le Maître d'Ouvrage fournit les informations spécifiées dans les Termes de Référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.

1.6. Veuillez noter que :

- i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d'ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que
- ii. L'Autorité Contractante n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.

1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres Maîtres d'Ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'Ouvrage.

1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :

a. Aucune entreprise engagée par l'Autorité contractante pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission) ;

b. Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre mission.



1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause Ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

1.8. L'Autorité Contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, l'Autorité Contractante :

a. Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante:

i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;

ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;

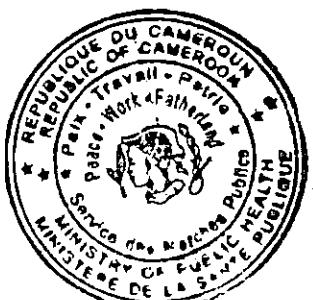
iii. "Pratiques collusives" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;

iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).

1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.



2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours

2.1. Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse de l'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. L'Autorité Contractante donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.

2.2. A tout moment, avant la soumission des propositions, l'Autorité Contractante peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et en cas de force obligatoire pour eux, Le Maître d'Ouvrage, L'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.

2.3. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de l'Autorité Contractante.

2.4. Le recours doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'Autorité Contractante, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission. Il doit parvenir au plus tard Cinq (05) jours avant la date d'ouverture des offres.

2.5. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

3. Etablissement des propositions

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

Proposition technique

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition. En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :
i) Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel (s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation de l'Autorité Contractante, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;

ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;

iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;

iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;

v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé qu'un



curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Pièce 4) :

- i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;
- ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante (Tableau 4C) ;
- iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;
- iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;
- v. Des curricula vitae récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;
- vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;
- vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;
- viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Proposition financière

3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.

3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.

3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les) monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).



3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. L'Autorité Contractante en rapport avec le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation.

4. Soumission, réception et ouverture des propositions

4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le / (les) signataire(s) des propositions.

4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.

4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention " ORIGINAL " ou " COPIE ", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention " DOSSIER ADMINISTRATIF ", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention " PROPOSITION TECHNIQUE ", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE " et l'avertissement " NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE ". Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte L'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la Mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ".

4.5. La Caution de Soumission peut être saisie :

a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

i. manque à son obligation de souscrire le marché, ou

ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RGAO ;

iii. refuse de recevoir notification du marché

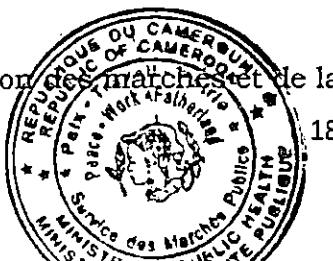
4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

5. Evaluation des propositions

Généralités

5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission de Passation des Marchés et de la



Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions de l'Autorité Contractante vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

Evaluation des Propositions techniques

5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous- critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.

5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, l'Autorité Contractante avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité Contractante dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

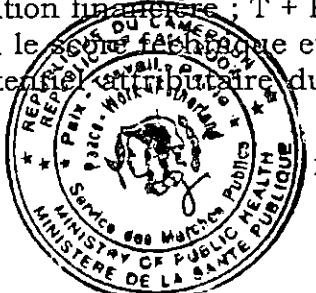
5.5. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. L'Autorité Contractante dresse un procès-verbal de la séance.

5.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires

5.7. En cas de recours, il doit être adressé au Comité d'Examen de Recours avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué. Il doit parvenir dans un délai maximum de trois(03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés. L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

5.8. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au paragraphe 3.7.

5.9. En cas de sélection qualité - coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; T + P étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché



5.10. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité Contractante retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

6. Négociations

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre l'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat. En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois. Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence. L'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que le Maître d'Ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, l'Autorité Contractante entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, l'Autorité Contractante exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité Contractante et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, l'Autorité Contractante invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

7. Attribution du contrat

7.1 Une fois les négociations menées à bien, L'Autorité Contractante attribue et publie les résultats.

7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifié.



8. Publication des résultats d'attribution et recours

8.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

8.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il yait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Comité d'Examen de Recours avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

9. Confidentialité

Un renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

10. Signature du marché

10.1. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché, à compter de la date de souscription du marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

10.2. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent la date de sa signature.

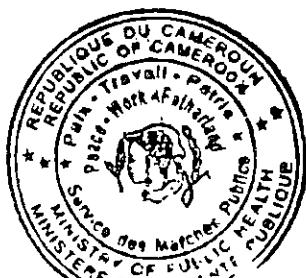
11. Cautionnement définitif

11.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante le presta-taire fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être rem- placé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

11.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

=====

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

=====

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES MINISTRY OF PUBLIC HEALTH TENDER BOARD

=====

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N°077/D13-482/AOIR/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16 DECEMBER 2022
POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE CADRE DU
FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE**

Maître d'Ouvrage : Le Ministre de la Santé Publique

FINANCEMENT : BUDGET DÉ FONCTIONNEMENT 2022

LIGNE D'IMPUTATION : 56 40 046 01 340050 361301

Pièce N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES(R.P.A.O)

DECEMBRE 2022



Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Les renseignements et les données qui suivent pour l'acquisition des fournitures devront compléter ou préciser les clauses du Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO). En cas de divergence d'interprétation, les dispositions ci-après prévaudront sur les clauses du RGAO.

Ref. RGAO	Généralités													
1	Définition des prestations : POUR REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE.													
1.1	Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : Le Ministre de la Santé Publique. Tél. : 222 22 57 58													
1.2.	<p>Délai et lieu de livraison : Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objet du présent Appel d'Offres est de Six (06) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.</p> <p>Les prestations objet du présent Appel d'Offres International restreint seront effectuées dans les Districts de Santé des dix (10) Régions du Cameroun et livrées au Ministère de la Santé Publique.</p>													
2	Source de financement : Budget de Fonctionnement MINSANTE-Exercice 2022													
4.1.	Liste des candidats pré qualifiés le cas échéant : Non applicable													
4.2.	<p>Critères de provenance des soumissionnaires : La participation au présent Appel d'Offres International Restreint est retrainte aux entreprises ci-dessous :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Noms de l'entreprise</th> <th>Adresse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>FINACTU INTERNATIONAL</td> <td>Adresse : 62 Boulevard d'Anfa, Angle Moulay Youssef, 20020 Casablanca-Maroc, GSM : +33 687 73 15 11/Email : dcg@finactu.com</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>ELITE CAPITAL SECURITIES CENTRAL AFRICA S.A</td> <td>B.P: 35303 Yaoundé - Tel. (237)620 288 452/Email : eric.etoundi@elite-capitalsecurities.com</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>INQUIRE ACT SARL</td> <td>B.P: 1149 Yaoundé -Tel. 694 777 000/Email INQUIREGROUP@OUTLOOK.COM</td> </tr> </tbody> </table>		N°	Noms de l'entreprise	Adresse	1	FINACTU INTERNATIONAL	Adresse : 62 Boulevard d'Anfa, Angle Moulay Youssef, 20020 Casablanca-Maroc, GSM : +33 687 73 15 11/Email : dcg@finactu.com	2	ELITE CAPITAL SECURITIES CENTRAL AFRICA S.A	B.P: 35303 Yaoundé - Tel. (237)620 288 452/Email : eric.etoundi@elite-capitalsecurities.com	3	INQUIRE ACT SARL	B.P: 1149 Yaoundé -Tel. 694 777 000/Email INQUIREGROUP@OUTLOOK.COM
N°	Noms de l'entreprise	Adresse												
1	FINACTU INTERNATIONAL	Adresse : 62 Boulevard d'Anfa, Angle Moulay Youssef, 20020 Casablanca-Maroc, GSM : +33 687 73 15 11/Email : dcg@finactu.com												
2	ELITE CAPITAL SECURITIES CENTRAL AFRICA S.A	B.P: 35303 Yaoundé - Tel. (237)620 288 452/Email : eric.etoundi@elite-capitalsecurities.com												
3	INQUIRE ACT SARL	B.P: 1149 Yaoundé -Tel. 694 777 000/Email INQUIREGROUP@OUTLOOK.COM												
6	<p><u>Qualification du soumissionnaire</u></p> <p>Critères de qualification du soumissionnaire</p> <p>Critères éliminatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier administratif incomplet ou non régularisation d'une pièce administrative non conforme au-delà des 48 heures accordées au soumissionnaire ; - Fausse déclaration ou pièces falsifiées; - Absence de l'offre témoin ; - Note technique inférieure ou égale à 70 points sur 100 ; - Non appartenance à un réseau international d'assurance maladie (présentation contrat y relatif) ; - Présence d'une information financière dans l'Offre Administrative ou Technique ; - Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ; <p>NB : toute offre dont la note technique sera inférieure à 70 points sur 100 ne sera pas éligible à l'ouverture des offres financières.</p> <p>La note totale (NT) sera calculée comme suit : $NT = (0,7 \times St) + (0,3 \times Sf)$</p> <p>La note financière est obtenue de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit F_m le montant de la proposition de la moins disante, sa note financière sera prise égale à 100points. Les notes des autres soumissionnaires calculés à partir de la note financière de la proposition la moins disante et sera obtenue par la formule : • $F_m = \text{montant de la proposition la moins disante}$ • $F = \text{montant de la proposition considéré}$ $N = \frac{100 \times F_m}{F}$													



- L'autorité Contractante pourra rejeter les offres anormalement basses, sous réserve que le candidat ait été invité à fournir des justifications par écrit, mais jugées inacceptables.

Critères essentiels :

- Présentation de l'offre (Conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires en couleur...);
- Absence de références du soumissionnaire dans les prestations similaires au cours des trois (03) dernières années
- Absence de qualification et expérience des personnels (Diplôme requis + CV);
- Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas été suspendue au cours des trois dernières années par le MINMAP.
- Absence de la compréhension de la mission (suggestions et propositions d'amélioration des prestations attendues par le Maître d'Ouvrage);
- Acceptation des conditions du marché (CCAP et TDR paraphés et signés à la dernière page); **avec la mention lu et approuvée**
- Accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières de 50% du montant du marché.

Le marché sera attribué à l'offre remplissant ces critères et jugée la mieux-disante.

6.2.

En cas de groupement des fournisseurs, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces « 5 » (sauf cas de cotraitance conjointe), « 6 et 8 » prévues au point 12 du RPAO étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.

7.1

Préparation des offres

Taille et format des fichiers :

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
 - 15 MO pour l'Offre Technique ;
 - 5 MO pour l'Offre Financière.
- Les formats acceptés sont les suivants :
- Format PDF pour les documents textuels ;
 - JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

11.

Langue de l'offre : Français ou Anglais

La liste des informations sur la qualification ou fichiers visée à l'article 12 du RGAO devra être complétée et regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :

Enveloppe A - Volume 1. : Dossier administratif

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

- 1) Une lettre de manifestation d'intérêt adressée au MINSANTE, timbrée au tarif en vigueur dûment signé par le soumissionnaire ;
- 2) L'accord de groupement le cas échéant ;
- 3) Le pouvoir de signature le cas échéant ;
- 4) Attestation de non faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la chambre d'industrie et du commerce du lieu de résidence du soumissionnaire en cours de validité ;
- 5) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres attestant que le soumissionnaire s'est acquitté du montant de cent cinquante mille (150 000) CFA au Trésor public;
- 6) Une caution pour soumission d'un montant de quatre millions deux cent (4 200 000) FCFA valable cent vingt(120) jours ;
- 7) copie certifiée conforme de l'attestation d'immatriculation ;



- 8) attestation de non-redevance signée et en cours de validité ;
 9) une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse en cours de validité ou de l'organisme équivalent du pays de résidence du soumissionnaire ;
 10) Les agréments de représentation s'il y a lieu ;
 11) Chiffre d'affaires moyen détaillé avec justificatifs au cours des trois (03) dernières années ;
 12) Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ou de l'organisme équivalent du pays de résidence du soumissionnaire ;
 13) Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de renommée internationale du lieu de résidence du soumissionnaire ou par une banque camerounaise de premier ordre agréée par le Ministère des Finances du Cameroun ;
 14) Une lettre de motivation ;
 15) Une adresse mail fiable et permanente ;
 16) « En cas de groupement des fournisseurs, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces « 5 » (sauf cas de cotraitance conjointe), « 6 et 8 » étant uniquement présentés par le mandataire du groupement ».

Toutes ces pièces devront être produites en original ou en copie certifiées conformes et en cours de validité.

En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet comprenant les pièces suivantes :

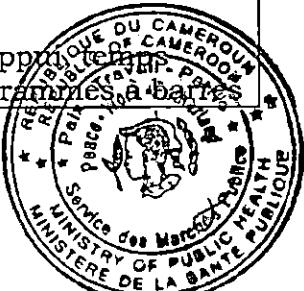
- Quittance d'achat ;
- Caution bancaire ;
- Attestation de domiciliation bancaire

Étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

Enveloppe B - Volume 2 : Offre technique

Elle comprend notamment :

- i. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 6B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Candidat ;
- ii. Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage (Tableau 6C) ;
- iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 6D) ;
- iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 6E) ;
- v. Des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 6F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dernières années ;
- vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui) nécessaire à l'accomplissement de la mission) justifiées par des diagrammes à barres



indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 6E et 6G) ;

vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;

viii. Toute autre information demandée dans le RPAO ;

IX. Références du soumissionnaire en rapport avec les missions attendues ;

X. Qualification et expérience des personnels (Diplôme requis+CV) ;

XI. Compréhension de la mission (suggestions et propositions d'amélioration des prestations attendues par le Maitre d'Ouvrage) ;

XII. Présentation des dossiers ;

La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière ;

XIII. Les moyens matériels ;

XIV. La capacité financière d'au moins 50% du montant prévisionnel;

XV. La déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché durant les 03 dernières années.

Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière

Cette enveloppe comprendra :

Volume 3 : La proposition financière contiendra les pièces ci-après visées du 3.6 du RGAO :

7. A. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur au Cameroun, signée et datée ;

7. I. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli cacheté et signé ;

7. J. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli cacheté et signé ;

7. B. L'état récapitulatif des coûts ;

7. C. La ventilation des coûts par activités ;

7. D. Les coûts unitaires du personnel clé ;

7. E. Les coûts unitaires du personnel d'exécution ;

7. F. La ventilation de la rémunération par activité ;

7. G. Les frais remboursables par activités ;

7. H. Les frais divers.

C : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

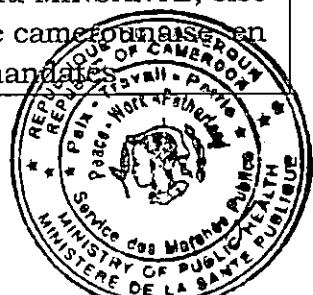
Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles ou formulaires types prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

NB : le soumissionnaire devra produire une offre financière témoin sur le modèle ci-dessus.

1- En cas de divergence entre les informations de l'offre physique et de l'offre numérique, celle de l'offre physique fait foi.

Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard le/...../..... à A l'adresse ci-après Service des Marchés Publics (Bureau des Appels d'Offres) du MINSANTE sise à l'Immeuble de la santé abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) non loin de l'immeuble siège de la Croix – Rouge Camerounaise à Yaoundé (téléphone/fax 222 22 10 21, date et heure suivantes :

L'ouverture des plis Administratifs et techniques se fera/...../..... à 14 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINSANTE, sise à l'immeuble Ex – PSFN situé à proximité du siège de la Croix Rouge camerounaise en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.



Tout complément d'information à l'Autorité Contractante doit être envoyé à l'adresse suivante : en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

Le nombre de points attribués pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant :

EVALUATION

CRITERES ELIMINATOIRES :

- Dossier administratif incomplet ou non régularisation d'une pièce administrative non conforme au-delà des 48 heures accordées au soumissionnaire ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées;
- Absence de l'offre témoin ;
- Note technique inférieure ou égale à 70 points sur 100 ;
- Non appartenance à un réseau international d'assurance maladie (présentation du contrat y relativ) ;
- Présence d'une information financière dans l'Offre Administrative ou Technique ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;

La note totale (NT) sera calculée comme suit : $NT = (0,7 \times St) + (0,3 \times Sf)$

NB : toute offre dont la note technique sera inférieure à 70 points sur 100 ne sera pas éligible à l'ouverture des offres financières.

La note financière est obtenue de la façon suivante :

- Soit F_m le montant de la proposition de la moins disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculés à partir de la note financière de la proposition la moins disante et sera obtenue par la formule :
- $F_m = \text{montant de la proposition la moins disante}$
- $F = \text{montant de la proposition considérée}$
- $$N = \frac{100 \times F_m}{F}$$
- L'autorité Contractante pourra rejeter les offres anormalement basses, sous réserve que le candidat ait été invité à fournir des justifications par écrit, mais jugées inacceptables.

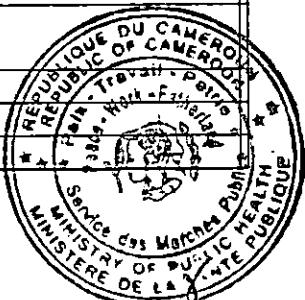
CRITERES ESSENTIELS :

- Présentation de l'offre (Conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires en couleur...);
- Absence de références du soumissionnaire dans les prestations similaires au cours des trois (03) dernières années
- Absence de qualification et expérience des personnels (Diplôme requis + CV) ;
- Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas été suspendue au cours des trois dernières années par le MINMAP.
- Absence de la compréhension de la mission (suggestions et propositions d'amélioration des prestations attendues par le Maître d'Ouvrage) ;
- Acceptation des conditions du marché (CCAP et TDR paraphés et signés à la dernière page) ; **avec la mention lu et approuvée**
- Accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières de 50% du montant du marché.

N°	Désignation	Notation
	Références Expériences générales dans le domaine des études actuarielles (Nombre de prestations réalisées : 01 points/contrat) (photocopie de la 1ère page et dernière page du contrat + copie du PV de recette ou copie de l'attestation de service fait). /03.5 points	
A	Références citées /03.5 points	01 point/références.
	Justification (document contractuel) /02.5 points	0.25 point/références.



	Expériences spécifiques par rapport à la prestation attendue (Nombre de prestations similaires réalisées : 01 points/contrat) (photocopie de la 1ere page et dernière page du contrat + copie du PV de recette ou copie de l'attestation de service fait). /03.5 points	
	Références citées 01 point/références. /03.5points	
	Justification (document contractuel) 01points/justificatifs. /03.5 points	
	Sous total 1	/20 points
B	Compréhension des TDR, plan de travail et méthodologie Note méthodologique. / 08 points Compréhension de la mission. /08.5 points Chronogramme d'activités de l'étude. / 08.5 points	
	Sous-total 2	/25 points
	Compétences et capacités du personnel clé	
	Directeur de mission Expert financier / 0.75 point CV daté et signé / 0.5 point Diplôme certifié et conforme à l'original / 0.5 point Spécialiste dans la finance de marché et le financement des institutions / 01 point Bac+5 minimum en ingénierie financière, économétrie ou mathématique appliquée à la finance et à l'assurance / 01 point Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier et dans le montage financier et juridiques / 01 point Justifier d'une bonne connaissance de la politique gouvernementale en matière de CSU (couverture santé universelle) / 01 point	
	Chef de mission Expert en modélisation actuarielle et financière. / 0.75 points Diplôme certifié et conforme à l'original / 0.5 point CV daté et signé / 0.5 point Spécialiste des techniques actuarielles et financières. /01 point Bac+5 minimum en actuariat, statistiques ou en ingénierie financière / 01 point Expérience professionnelle d'au moins 5 ans. / 01 point Avoir une bonne connaissance des procédures en matière de finance publiques. / 01 point	
C	Médecin de santé Publique Expert en financement de la santé (Bac+5 en santé publique) / 0.75 point Diplôme certifié et conforme à l'original / 0.5 point CV daté et signé / 0.5 points Avoir une bonne connaissance de la pyramide sanitaire nationale / 01 point Avoir une bonne connaissance des données épidémiologiques nationales / 01 point Avoir une bonne connaissance des affections présentes chez la mère et l'enfant / 01 point Avoir une bonne connaissance de la tarification des actes médicaux / 01 point	
	Ingénieur statisticien Expert en santé (Bac+5 en statistique et économie) / 01 point Diplôme certifié et conforme à l'original / 01.25 point CV daté et signé / 01 point Avoir une connaissance des systèmes de santé / 01.25 point Avoir une connaissance des systèmes nationaux de statistiques / 01.25 point	
	Démographe Expert en santé /0.75 point CV daté et signé / 0.5 point	



Diplôme certifié et conforme à l'original/ **0.75 point**
 Avoir un Bac+5 minimum en démographie. / **1.5 point**
 Avoir une bonne connaissance du profil épidémiologique de la population en Afrique et au Cameroun en particulier/ **2.25 points**

Un actuaria

Expert en actuariat (Bac+5 en actuariat) / **0.75 point**
 Diplôme certifié et conforme à l'original/ **0.5 point**
 CV daté et signé/ **0.5 point**
 Avoir une bonne maîtrise de produits de prévoyance/santé/ **01 point**
 Avoir une expertise actuarielle en matière de modélisation de portefeuilles santé/ **01 point**
 Avoir une expertise actuarielle en matière de modélisation de conception de produits/ **01 point**
 Avoir une expertise actuarielle en matière de modélisation de tarification et d'établissement de comptes client pour les besoins de solvabilité/ **01 point**

Ingénieur de travaux statistiques

Expert en santé (Bac+3 en statistiques)/ **01.25 point**
 CV daté et signé/ **01 point**
 Diplôme certifié et conforme à l'original/ **01.25 point**
 Avoir une bonne connaissance des bases de données. / **01 point**
 Avoir une bonne connaissance des systèmes d'informations de la santé au Cameroun / **01.25 point**

Cadre supérieur des assurances

Expert en assurance maladie (Bac+5 en assurance)/ **01 point**
 CV daté et signé/ **0.75 point**
 Diplôme certifié et conforme à l'original/ **01 points**
 Avoir une bonne connaissance des produits d'assurance santé / **01 point**
 Avoir une bonne connaissance de la réglementation CIMA / **01 point**

Sous total 3 _____/45 points

planning et délai d'exécution/ **01.5 point**
Acceptation des conditions du marché (CCAP et Termes de références paraphés et signés à la dernière page)

CCAP paraphés et signés à la dernière page/ **02 points**

Termes de références paraphés et signés à la dernière page/ **02 points**

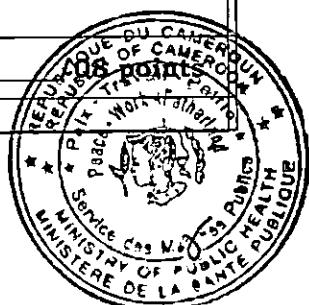
Capacité financière

Accès à une ligne de crédit ou ressources financières de 50% du montant du marché/ **01.5 point**

Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas été suspendue au cours des trois dernières années par le MINMAP/ **01 point**

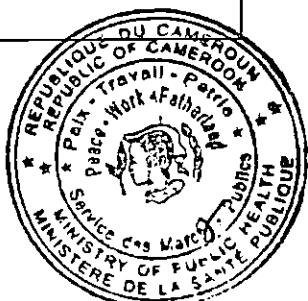
Sous total 4 _____/45 points

E



Présentation	
Sommaire. / 0.5 points	
Nombre d'exemplaires / 0.25 point	
Intercalaire d'intercalaires d'annonce des différentes pièces. / 0.25 points	
Lisibilité / 0.25 points	
Pagination. / 0.5 points	
Reliure du dossier. / 0.25 points	
Sous total 5	/02 points
Total (sous-total1+sous-total2+sous-total3+sous-total4+sous-total5)	/100 points

13	Prix de l'offre
14	Les prix proposés doivent être libellés TTC en Francs CFA
13.2.	Les prix du marché sont fermes et non révisables.
23.6	MODE DE SOUMISSION
23.6.1	Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne ou en ligne
19	Caution de soumission
19.1	Montant de la caution de soumission quatre millions deux cent mille (4 200 000) Francs CFA.
19.2	Validité de la caution de soumission : 120 jours (30 jours au-delà du délai de validité des offres).
20.1	La période de validité des offres est de 90 jours à partir de la date limite de dépôt des offres
21.4	Nombre de copies de l'offre : pour la soumission hors ligne Sept (7) donc un (1) original et six (6) copies pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit être déposée dans les services du MO/MOD ou AC concerné sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis.
21.2	Adresse de l'Autorité Contractante à utiliser pour l'envoi des offres : Numéro de l'Appel d'Offres pour la soumission hors ligne l'adresse doit être la même que celle figurant sur la lettre aux candidats pré-qualifiés, le cas échéant et dans l'Avis d'Appel d'Offres pour la soumission en ligne, elles seront transmises par voie électronique via la plateforme COLEPS disponible à l'adresse http://www.marchespublics.cm ou http://www.publiccontracts.cm
	Dépôt des offres
22.1.	Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés Publics ainsi qu'une copie numérique en lecture seule sur CD-ROM, à 13 heures, heure locale
26.1.	L'ouverture des plis aura lieu le / / à 14 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINSANTE, sise à l'immeuble Ex - P3FN situé à proximité du siège de la Croix Rouge camerounaise, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.
	Attribution du marché



41.1

Dans les vingt (20) jours suivant la réception de la notification d'attribution du Marché, par les soins du Maître d'Ouvrage, le Soumissionnaire retenu fournira le cautionnement définitif, conformément au Cahier des Clauses Administratives Générales, en utilisant le Modèle de cautionnement définitif inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres (voir le Modèle de cautionnement définitif inclus dans le présent DAO).



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

=====

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

=====

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

=====

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES MINISTRY OF PUBLIC HEALTH TENDER BOARD

=====

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N°077/D13-482/AOIR/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16 DECEMBER 2022
POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE CADRE DU
FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE**

Maître d'Ouvrage : Le Ministre de la Santé Publique

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

LIGNE D'IMPUTATION : 56 40 046 01 340050 361301

Pièce N° 4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES(CCAP)

DECEMBRE 2022



Table des matières

Chapitre I : Généralités	40
Article 1 : Objet du marché	34
4Article 2 : Procédure de Passation du Marché	34
Article 3 : Définitions et attributions	34
Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables	34
Article 5 : Pièces constitutives du marché	34
Article 6 : Textes généraux applicables	35
Article 7 : Communication	35
Article 8 : Ordres de service	35
Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles	37
Article 10 : Matériel et personnel du prestataire	37
Chapitre II : Clauses Financières	37
Article 11 : Garanties et cautions	37
Article 12 : Montant du marché	37
Article 13 : Lieu et mode de paiement	38
Article 14 : Variation des prix	38
Article 15 : Formules de révision des prix	38
Article 16 : Formules d'actualisation des prix	38
Article 17 : Avances	38
Article 18 : Règlement des prestations	38
Article 19 : Intérêts moratoires	38
Article 20 : Pénalités de retard	38
Article 21 : Décompte final	39
Article 22 : Décompte général et définitif	39
Article 23 : Régime fiscal et douanier	39
Article 24 : Timbres et enregistrement des marchés	39
Chapitre III : Exécution des prestations	



Article 25 : Délais d'exécution du marché.	39
Article 26 : Consistance des prestations.	40
Article 27 : Obligations du Maître d'Ouvrage.	40
Article 28 : Obligations du prestataire.	40
Article 29 : Assurances.	40
Article 30 : Programme d'exécution.	40
Article 31 : Agrément du personnel.	41
Article 32 : Sous-traitance.	41

Chapitre IV : De la recette

Article 33 : Commission de suivi et recette.	41
--	----

41

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 34 : Cas de force majeure.	41
Article 35 : Résiliation du marché.	43
Article 36 : Différends et litiges.	43
Article 37 : Edition et diffusion du présent marché.	43
Article 38 et dernier : Entrée en vigueur du marché.	43

43



Chapitre I : Généralités

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet : la réalisation de l'étude actuarielle dans le cadre du financement de la couverture santé universelle.

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé après appel d'offres International restreint N°...../AOIR/MINSANTE/CIPM/2022 du /.... /2022 pour la réalisation de l'étude actuarielle dans le cadre du financement de la Couverture Santé Universelle.

Article 3 : Définitions et attributions

3.1. Définitions et attributions

- Le Maître d'Ouvrage est le Ministre de la Santé Publique ;
- Le Chef de Service du marché est le Chef de Division des Etudes et des Projets ;
- L'Ingénieur du marché est: le Chef de la Cellule des Informations Sanitaires ;
- Le Cocontractant est la société _____ domiciliée à _____ Tél. : _____.

3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements et de la liquidation est **le Ministre de la Santé Publique**.
- Le Responsable chargé du paiement est **le Payeur spécialisé auprès du Ministère de la Santé Publique et du Ministère de Justice**.
- Le Responsable Compétant pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du Présent Marché est le Chef de Division des Etudes et des Projets (DEP).

Article 4 : Langue, lois et règlements applicables

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation, que dans la réalisation du Marché. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après signature du Marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

- a) Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- b) La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
- c) La soumission du cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au cahier des Clauses Administratives particulières et aux termes de référence finalisés ou description des services ;
- d) Les termes de référence ou description des services;
- e) Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; le détail ou le devis estimatif;
- f) Le cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de services et de prestations intellectuelles ;
- g) La liste des différents formulaires ;
- h) Les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics des Travaux, des fournitures et des prestations intellectuelles ;
- i) Le plan d'action.



Article 6 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. La loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
2. La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
3. L'ordonnance n°2022/001 du 02 juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
4. La loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022;
5. Le décret N° 2001/048 du 28 Mars 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et modifié par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
6. Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
7. Le décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
8. Le décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre chef du Gouvernement ;
9. Le décret N° 2021/267 du 05 Mai 2021 portant ratification de l'accord de prêt n°189/CAM-20/05-SCE du 31 décembre 2020 ;
10. La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
11. La circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
12. La circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des Marchés Publics ;
13. La circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
14. L'arrêté n°00000210/MINFI du 11 juin 2020 portant création d'une Paierie Générale et des Paieries Spécialisées auprès de certains départements ministériels ;
15. Les textes régissant les corps de métiers ;
16. Les normes en vigueur ;
17. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

Article 7 : Communication

7.1 : Toutes notifications et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur le Ministre de la Santé Publique avec copie adressée dans les mêmes délais, et au Chef de Service, et à l'Ingénieur.
- b. Dans le cas où le Cocontractant est le destinataire : les correspondances seront valablement déposées au siège du cocontractant ou à défaut à la communauté Urbaine de la ville correspondante ou à la Commune d'Arrondissement dont relève la prestation.

Article 8 : Ordres de service

8.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de service du Marché avec copie au Ministère en charge des Marchés Publics et l'Ingénieur du Marché.



8.2. L'ordre de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de service du Marché avec copie au Ministère en charge des Marchés Publics et l'Ingénieur du Marché.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de service et notifiés par l'Ingénieur avec copie au Ministère en charge des Marchés Publics et l'Ingénieur du Marché.

8.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage avec copie au Ministère en charge des Marchés Publics et l'Ingénieur du Marché.

8.5. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles

Non applicable.

Article 10 : Matériel et personnel du prestataire

10.1 Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service. En cas de modification, le Cocontractant fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

10.2 En tout état de cause, les listes du matériel et personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'agrément de l'Ingénieur, dans les quinze (15) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les prestations. L'Ingénieur disposera de huit (8) jours pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de service. Passé ce délai, les listes seront considérées comme approuvées.

10.3 Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les travaux constitue un motif de résiliation du marché.

10.4 Le Cocontractant Utilisera le matériel approprié dans le projet d'exécution pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.

10.5 Toute modification apportée sera notifiée à l'Autorité Cocontractante.

Chapitre II : Clauses financières

Article 11 : Garanties et cautions

Le cautionnement définitif fixé à 2% du montant TTC du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du cocontractant.

11.2. Cautionnement de garantie

Le Cautionnement ou la retenue de garantie n'est pas requise pour les marchés de services et de prestations intellectuelles.

11.3. Cautionnement d'avance de démarrage

La caution d'avance de démarrage sera du même montant que l'avance demandée par le Cocontractant et plafonné à 20% du montant du marché. Elle pourra, au fur et à mesure de son remboursement, faire l'objet de mainlevées partielles délivrées par le Maître d'ouvrage après demande du Cocontractant.

Toute caution sera délivrée par un organisme financier de 1^{ère} catégorie agréé par le Ministère des Finances.

Article 12 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du devis estimatif ci-joint, en chiffres) _____(en lettres)



Francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ (____) francs CFA
- Montant de la TVA : _____ (____) francs CFA

Le montant du marché calculé dans les conditions prévues au CCAG, résulte de l'application au montant hors TVA, du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Article 13 : Lieu et mode de paiement

13.1 En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant, dans les conditions indiquées dans le marché, le cocontractant s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions du marché.

13.2 Les paiements s'effectueront au compte n° _____ ouvert au nom du Cocontractant à la banque _____

Article 14 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables.

Article 15 : Formules de révision des prix

Sans objet

Article 16 : Formules d'actualisation des prix

Sans objet

Article 17 : Avances

17.1. Le Maître d'Ouvrage pourra accorder une avance de démarrage égale à 20% sur demande expresse du prestataire par phase des prestations du montant du marché de la phase.

17.2. Cette avance dont la valeur ne peut excéder vingt pour cent (20%) du montant initial TTC du marché, est cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de droit camerounais ou un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur, et remboursée par déduction sur les acomptes à verser au Prestataire pendant l'exécution du marché, suivant des modalités définies dans le CCAP.

17.3. La totalité de l'avance doit être remboursée au plus tard dès le moment où la valeur en prix de base des prestations réalisées atteint quatre-vingt pour cent (80%) du montant du marché.

17.4. Au fur et à mesure du remboursement des avances, le Maître d'Ouvrage donnera la mainlevée de la partie de la caution correspondante, sur demande expresse du Prestataire.

Article 18 : Règlement des prestations

18.1. Constatation des prestations exécutées

Avant le 30 de chaque mois, le prestataire et l'ingénieur établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du bordereau au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.

18.2. Décompte mensuel

Au plus tard le cinq (5) du mois suivant le mois des prestations, le prestataire remettra en sept (07) exemplaires à l'ingénieur, deux projets de décompte provisoire mensuel (un décompte hors TVA et un décompte du montant des taxes), selon le modèle _____ et établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché, depuis le début de celui-ci.



Le montant HTVA de l'acompte à payer au prestataire sera mandaté comme suit :

- 97.2% ou 94.5% versé directement au compte de l'entrepreneur ;
- 2.2% ou 5.5% versé au trésor public au titre de l'AIR dû par l'entrepreneur.

L'ingénieur disposera d'un délai de sept (7) jours maximum pour transmettre au chef de service du marché, les décomptes qu'il a approuvés de façon à ce qu'ils soient en sa possession au plus tard le douze(12) du mois.

Le chef de service dispose d'un délai de 14 jours maximum pour procéder à la signature des décomptes et leur transmission au Ministère en charge des Marchés Publics pour visa préalable ou échelonnement des paiements

Le montant des acomptes à payer s'échelonne comme suit :

Approbation du rapport provisoire :

- Dans les 15 jours suivants son approbation : 60% ;

- Approbation du rapport final : 40%.

Les décomptes en six (6) exemplaires, seront présentés par le prestataire en francs CFA (ou en francs CFA et en devises le cas échéant) à l'ingénieur accompagné d'une demande de paiement.

La demande de paiement doit faire apparaître le montant total du marché, le montant des sommes déjà perçues, le montant de la facture concernée, ainsi que celui des remboursements effectués au titre de l'avance de démarrage.

Les versements d'acomptes interviennent dans les trente (30) jours à compter de la date de transmission au comptable compétent des constatations ouvrant droit à paiement.

Décompte général - Etat du solde

Après approbation du rapport final, le prestataire adresse au Maître d'Ouvrage une demande de solde sous forme de décompte général faisant apparaître la récapitulation des sommes déjà perçues ainsi que du solde à verser ; cette récapitulation constitue le décompte général.

Le paiement du dernier décompte est conditionné par la remise du rapport final par le prestataire au Maître d'ouvrage, et l'acceptation par ce dernier, dudit rapport dans un délai de quinze (15) jours francs.

Article 19 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 166 du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 20 : Pénalités

A. Pénalités de retard

20.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

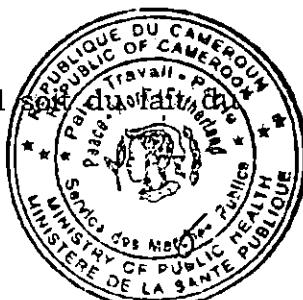
- a. Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendrier de retard au-delà du trentième jour.

20.2 Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels.

B. pénalités spécifiques

Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive des assurances ;
- Remise tardive du cautionnement définitif ;
- Remise tardive du projet d'exécution pour autant que le retard



Prestataire ;

Article 21: Décompte final

21.1 Après achèvement des prestations et dans un délai Maximum de trente(30) jours après la date de réception provisoire, le prestataire établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des prestations effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

21.2. Le Chef de service dispose d'un délai de trente(30) jours pour notifier le projet rectifié et accepté par l'ingénieur.

21.3. Le Cocontractant dispose d'un délai maximal d'un mois pour faire parvenir son décompte final apposé de sa signature.

Article 22 : Décompte général et définitif

22.1. Le Chef de service ou l'ingénieur dispose d'un délai maximal d'un(01) mois pour établir le décompte général à l'entrepreneur après la réception définitive.

A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des prestations, le Chef de Service dresse le décompte général et définitif de la lettre-commande qu'il fait signer contradictoirement par l'entrepreneur et le Maître d'ouvrage. Ce décompte comprend :

- le décompte final ;
- le solde ;
- la récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par l'entrepreneur, lie définitivement les parties et met fin à la lettre-commande, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

22.2. Le cocontractant dispose d'un délai maximal d'un mois pour faire parvenir son décompte général et définitif apposé de sa signature au Chef de Service.

22.3. La transmission du décompte définitif à l'organisme payeur en vue du paiement sera subordonnée au visa préalable du MINMAP.

Article 23 : Régime fiscal et douanier

Le présent Marché est soumis au régime fiscal et douanier en vigueur au Cameroun.

Article 24 : Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

Chapitre III : Exécution des prestations

Article 25 : consistance des prestations

Les prestations du présent Appel d'Offres comprennent : la réalisation de l'étude actuarielle pour le financement de la Couverture Santé Universelle. Les prestations consistent :

- Identifier les paramètres actuariels susceptibles de déterminer le coût lié à la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle et la charge financière pour le Trésor Public;
- Étudier la consommation des biens et services médicaux des ménages et des cibles de la CSU ;
- Concevoir le contrat de Couverture Santé Universelle type ;



- Réaliser l'analyse technique des coûts du contrat de couverture santé universelle et proposer une tarification du contrat de couverture santé universelle;
- Étudier la charge financière de la CSU pour le Trésor Public ;
- Faire des projections du coût de mise en œuvre du régime de couverture santé universelle ;
- Concevoir le modèle financier de la couverture santé universelle et proposer les outils de pilotage du système de couverture santé universelle ;
- Rédiger la note technique du contrat de couverture santé universelle ;
- Identifier le profil et la qualification des intervenants ;
- L'assistance technique Post-Installation.

Article 26 : Délais d'exécution du marché

26.1. Les prestations objet du présent Appel d'offres International restreint seront effectuées dans **les Districts de Santé des dix(10) Régions du Cameroun et livrées au MINSANTE.**

26.2. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de **six(06) mois.**
Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Article 27 : Obligations du Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au cocontractant les informations nécessaires à l'exécution de ses prestations et de lui garantir les meilleures conditions pour l'exécution de son Marché. En particulier, il devra :

- veiller au paiement et dans les délais des factures présentées par le cocontractant;
- rester toujours disponible à la facilitation de toutes les opérations nécessaires à la bonne exécution du présent Marché.

Article 28 : Obligations du prestataire

Le cocontractant devra s'assurer de toutes les conditions matérielles et humaines pour la parfaite exécution du présent Marché.

Le cocontractant exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité. Il doit prendre en charge des frais professionnels et la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

L'ensemble des équipements et matériels utilisés dans le cadre de l'exécution du présent Marché est à la charge du Cocontractant qui reste civilement responsable de tous les dommages causés sur les biens meubles corporels, immeubles et les personnes du fait de l'exécution du présent Marché.

Article 29 : Assurances

Les polices d'assurance suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minimum indiqués ci-après dans un délai de quinze(15) jours à compter de la notification du marché :

- assurance responsabilité civile, chef d'entreprise ;
- assurance couvrant la responsabilité décennale, le cas échéant.

Article 30 : Programme d'exécution

Dans un délai maximum de quinze(15) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations, le cocontractant soumettra à l'approbation du Chef de service après avis du Chef de Service ou de l'Ingénieur le programme d'exécution des prestations,



Article 31 : Agrément du personnel

Si l'Autorité Contractante demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du prestataire dans un délai maximum de quinze (15) jours.

L'Autorité Contractante se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le prestataire dont la qualification serait insuffisante.

Article 32 : Sous-traitance

La part maximale des prestations à sous-traiter est de 20% montant du marché de base et de ses avenants.

Chapitre IV : De la recette

Article 33 : Différends et litiges

Les différends ou litiges nés de l'exécution de présente Lettre-commande peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable.

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

Article 34 : Commission de suivi et recette

Avant la réception, le prestataire demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'Autorité contractante, à l'ingénieur et à l'organisme payeur.

Le comité de suivi et de recette sera composé des membres suivants à titre indicatif : **Président: Le Maître d'Ouvrage ou son Représentant;**

Rapporteur : L'ingénieur du Marché ;

Membres :

- **Le représentant des Services du Premier Ministre ;**
- **Le Chef de Service du Marché ;**
- **Le représentant du Ministère des Finances en charge de la fiscalité et des questions Budgétaires ;**
- **Le représentant du Ministère du Travail et de la sécurité sociale ;**
- **Le représentant du Ministère de l'économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;**
- **Le représentant du Ministère des Affaires Sociales ;**
- **Le représentant de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;**
- **Le représentant du Groupement Inter-Patronal du Cameroun(GICAM) ;**
- **Le représentant de l'Association des Assureurs du Cameroun ;**
- **Le représentant de l'Association des Professionnels du Crédit ;**
- **Le Chef de Service des Marchés Publics du MINSANTE ;**
- **Le comptable matière de la Division des Etudes et des Projets au MINSANTE;**
- **Le Cocontractant de l'Administration.**

Observateur :

- **Un Représentant du Ministère en charge des Marchés Publics.**

Les membres de la commission sont convoqués à la réception par courrier dans un délai de quinze(15) jours avant la date de réception. Avant la réception provisoire, le cocontractant demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie au Maître d'Ouvrage, à l'ingénieur, à l'organisme payeur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

34.1 Réception technique

La commission de réception technique est composée des personnes qui suivent :

- **Le représentant des Services du Premier Ministre ;**
- **Le Chef de Service du Marché ;**



- Le représentant du Ministère des Finances en charge de la fiscalité et des questions Budgétaires ;
- Le représentant du Ministère du Travail et de la sécurité sociale ;
- Le représentant du Ministère de l'économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Le représentant du Ministère des Affaires Sociales ;
- Le représentant de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- Le représentant du Groupement Inter-Patronal du Cameroun(GICAM) ;
- Le représentant de l'Association des Assureurs du Cameroun ;
- Le représentant de l'Association des Professionnels du Crédit ;
- Le Chef de Service des Marchés Publics du MINSANTE ;
- L'Agent en charge de la comptabilité matière compétent ;
- Le Cocontractant de l'Administration.

34.2 Réception provisoire

Après avis favorable de la commission de réception technique, le Maître d'Ouvrage fixe la date de réception provisoire dont la commission sera composée comme suit :

Président: Le Maître d'Ouvrage ou son Représentant;

Rapporteur : L'ingénieur du Marché ;

Membres :

- Le représentant des Services du Premier Ministre ;
- Le Chef de Service du Marché ;
- Le représentant du Ministère des Finances en charge de la fiscalité et des questions Budgétaires ;
- Le représentant du Ministère du Travail et de la sécurité sociale ;
- Le représentant du Ministère de l'économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Le représentant du Ministère des Affaires Sociales ;
- Le représentant de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- Le représentant du Groupement Inter-Patronal du Cameroun(GICAM) ;
- Le représentant de l'Association des Assureurs du Cameroun ;
- Le représentant de l'Association des Professionnels du Crédit ;
- Le Chef de Service des Marchés Publics du MINSANTE ;
- L'Agent en charge de la comptabilité matière compétent ;
- Le Cocontractant de l'Administration.

Observateur :

- Un Représentant du Ministère en charge des Marchés Publics.

NB: Le procès-verbal de réception est valable si les 2/3 des membres ont signé, y compris le Président, le Chef de Service du Marché, l'ingénieur du marché et le Cocontractant.

Le Maître d'Ouvrage peut, ajouter à cette commission de réception, toute personne qu'il juge utile à raison de ses compétences.

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix jours avant la date de réception.

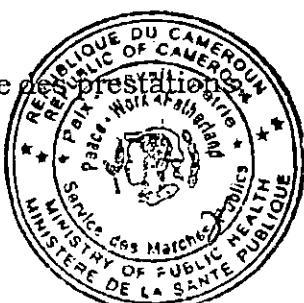
La Commission examine le procès-verbal de réception technique et procède à la réception provisoire des travaux s'il y a lieu.

La réception provisoire fera l'objet d'un procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par tous les membres de la commission.

Le procès-verbal de réception provisoire précise ou fixe la date d'achèvement des travaux.

34.3. Il n'est pas prévu des réceptions partielles.

34.4. La garantie prend effet à compter de la date de réception provisoire



La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de dix (10) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

34.5. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 35 : Cas de force majeure

Dans le cas où le Cocontractant invoquerait le cas de force majeure, les seuils en deçà desquels aucune réclamation ne sera admise sont :

- Pluie : 200 millimètres en 24 heures;
- Vent : 40 mètres par seconde;
- Crue : la crue de fréquence décennale.

En tout état de cause, l'appréciation du cas de force majeur incombe au Maître d'Ouvrage.

Article 36 : Résiliation du marché

Le présent marché est résilié de plein droit par le Maître d'Ouvrage conformément aux dispositions de l'article 182 du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés.

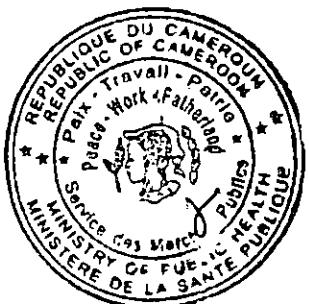
Les différends ou litiges nés de l'exécution du présent marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable.

Article 37 : Edition et diffusion du présent marché

Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant pour souscription.

Article 38 et dernier : Entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant.



MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES MINISTRY OF PUBLIC HEALTH TENDER BOARD

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N°077/D13-482/AOIR/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16
DECEMBRE 2022
POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE
CADRE DU FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE
UNIVERSELLE**

Maître d'Ouvrage : Le Ministre de la Santé Publique

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

LIGNE D'IMPUTATION : 56 40 046 01 340050 361301

Pièce N° 5 : TERMES DE REFERENCE

TERMES DE REFERENCE

DECEMBRE 2022



TERMES DE RÉFÉRENCE

- I. Contexte et justification
- II. Objectif de la prestation
- III. résultats attendus
- IV. Méthodologie
- V. Organisation et durée de la prestation
- VI. qualification des consultants

I. Contexte et justification

L'Afrique comme tous les autres continents fait face à de nombreux défis parmi lesquels, les défis sanitaires. Dans le cadre de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), l'un des défis majeurs est de favoriser un meilleur accès pour tous aux soins et services de santé. En se penchant sur cette question, le Docteur Tedros Adhanom, Directeur Général de l'OMS attirait l'attention des dirigeants du monde en 2017 en s'interrogeant « Voulons-nous que notre prochain puisse mourir parce qu'il est pauvre ? Ou que des millions de familles soient acculées par la pauvreté du fait de dépenses de santé élevées et du manque de protection contre le risque financier ? ». Les débats autour de l'accès aux soins de santé ont abouti à une idée commune, celle de mettre en place la Couverture Santé Universelle (CSU) dans chaque pays.

Par définition, la CSU vise d'une part à assurer à chaque individu et à chaque communauté, indépendamment de leur situation sociale, les services de santé dont ils ont besoin sans qu'ils soient exposés à des difficultés financières, et d'autre part à renforcer les plateaux techniques pour assurer une offre de soins de qualité. La mesure de la mise en œuvre de la CSU s'opère au travers des indices de couverture des services que sont : l'indicateur 3.8 des Objectifs de Développement Durable (ODD) ; les dépenses directes de santé, au-delà des capacités financières des ménages, sans remboursement par une tierce partie ; l'incidence des dépenses liées aux catastrophes à partir du rapport entre les dépenses directes de santé et la consommation globale ou le revenu du ménage.

Dans sa vision stratégique pour garantir un accès équitable aux soins de santé de qualité aux camerounais, le Gouvernement a initié un processus visant à doter notre pays, à terme, d'un système de CSU. Cette initiative a pour point d'ancrage le Discours du Chef de l'Etat, S.E.M. PAUL BIYA, à la Nation, le 31 décembre 2017, qui déclarait : « Nous allons poursuivre nos efforts, afin de faire bénéficier à nos populations des soins de santé de qualité et accessibles à tous. C'est dans cette optique que j'ai donné au Gouvernement l'instruction de parachever les réflexions relatives à la mise en place progressive de la Couverture Santé Universelle. ».

Le contexte de la mise en œuvre de la CSU au Cameroun est marqué par :

- un total de 6.46% de la population est couvert par un mécanisme de protection sociale en santé dont 5.24% ne sont couverts uniquement que pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. (Organizational Assessment for Improving and Strengthening Health Financing, 2016);
- un indice de couverture des services essentiels de santé est de 46% (Organisation mondiale de la Santé, 2019) ;



- une contribution des ménages représentant 70,27% des dépenses totales de santé. Celles-ci s'effectuent essentiellement par paiement direct (Comptes Nationaux de la Santé, 2012).

Pour engager sa marche vers la CSU, Le Gouvernement Camerounais, en étroite collaboration avec ses Partenaires Techniques et Financiers, implémente des initiatives dans le but de réduire ou d'éradiquer la fracture sociale en matière de santé, du fait des inégalités des revenus. Ces dernières années, les efforts du Gouvernement visant à faciliter l'accès aux soins de santé de qualité sont visibles à travers notamment la gratuité de certains vaccins et du traitement de certaines maladies à l'instar du VIH/SIDA, de la Tuberculose et du Paludisme chez les enfants de 0 à 5 ans. Dans le même sens, d'autres actions se sont poursuivies ; entre autres, la multiplication des structures de santé primaire de proximité¹, les programmes de vaccination, les subventions accordées au traitement de certaines maladies, les évacuations sanitaires, l'assistance à certains diabétiques de type I, les Kits d'hémodialyse, la réduction des coûts des médicaments du VIH/Sida, etc.

Selon les Comptes Nationaux de la Santé publiés en 2012, le volume total de financement de la santé au Cameroun s'élevait à FCFA 728,1 milliards de (soit 5,4% du PIB), représentant 32 703 FCFA par habitant. Lesdits comptes ressortent également trois (03) résultats pertinents :

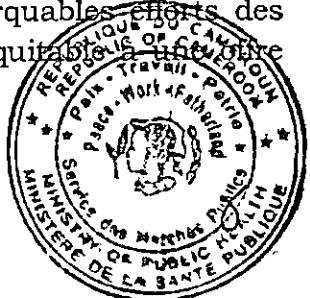
- la part importante des ménages dans le financement de la santé, (52,2%) couplée à la faible part des mécanismes de tiers payant (1,2%) traduisant ainsi la nécessité de la mise en place urgente de la couverture santé universelle ;
- la faible part accordée aux soins préventifs (2,9%), malgré les efforts du Gouvernement et de ses Partenaires ;
- la part considérable (43,2%) allouée aux biens médicaux (vaccins, ARV, produits pharmaceutiques, etc.).

Plusieurs années après les premières évaluations des actions de l'Etat en direction de ses populations, les résultats de la cinquième Enquête Démographique et de Santé du Cameroun (EDSC-V) réalisée et publiée en 2019 par l'Institut National de la Statistique (INS) montrent que les actions gouvernementales portent des fruits :

- (i) la mortalité des femmes liée à la grossesse est passée de 782 décès sur 100 000 naissances vivantes (NV) à 467 décès sur 100 000 NV ;
- (ii) la mortalité néonatale est descendue de 31 à 28 décès sur 1000 NV ;
- (iii) la mortalité infanto-juvénile a chuté de 125 à 80 décès sur 1000 NV ;
- (iv) la mortalité infantile a baissé de 62 à 48 décès sur 1000 NV. Cependant, le paludisme demeure la principale cause de mortalité et de morbidité avec une tendance à la hausse de 36% à 59%, bien que la possession de moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII) au sein des ménages, soit observable. De même, nonobstant un recul des taux de prévalence de 4,3% à 3,4% pour le VIH/SIDA et de 19,7% à 9,5% pour la tuberculose, ces maladies transmissibles demeurent très présentes au sein des populations.

Les faits et les constats issus des statistiques qui précèdent nous montrent que des inégalités perdurent dans l'accès de tous aux soins de santé malgré les remarquables efforts des pouvoirs publics camerounais. Les actions visant à faciliter l'accès équitable à l'ensemble

¹ Dont les coûts sont plus accessibles aux populations.



quantitative et qualitative de santé aux populations modestes et celles vivants dans les zones reculées demeurent un défi à relever. On peut dire que la largesse du spectre des interventions de l'Etat tranche avec l'étroitesse de la population couverte par les soins de santé. Les ménages les plus vulnérables rencontrent des obstacles pour accéder à la santé car ils s'appauvrisse davantage en faisant face aux dépenses en soins de santé de près de 70% de leurs revenus (CNS 2021). Il est donc possible de conclure à l'existence d'un problème : il y a une barrière financière qui empêche l'accès aux soins de santé et surtout de qualité. Elle demande à être levée par de nouvelles initiatives. De ce fait, on peut s'interroger sur l'efficacité des politiques de santé publique à faciliter l'accès aux soins de santé.

Aussi, face à la multiplicité des interventions débouchant sur la faiblesse des résultats et l'étroitesse des cibles réellement couvertes, le Ministre de la Santé Publique a réuni au cours du mois de décembre 2021, un ensemble d'experts issus de l'Administration publique, du secteur privé et des Partenaires Techniques et Financiers, afin de questionner cette multiplicité d'interventions et envisager la mutualisation des compétences et des actions dans une volonté de marcher vers la Couverture Santé Universelle, sur un principe de progressivité.

L'identification des différentes interventions de santé publique financées par l'État et les partenaires, sur la base d'un retour d'expérience, couplé à l'analyse des complexités des différents mécanismes de gestion de ces politiques, ainsi que la nécessité de faire une séparation entre les actions de santé publique conduites indépendamment des politiques spécifiques de soutien à l'offre et à la demande de services et soins de santé d'une part, et les actions rentrant dans les principes de la Couverture Santé Universelle, imposent de définir un contrat générique de CSU.

Afin de déterminer la dimension maitrisable de ce contrat pour les finances publiques tout en garantissant un niveau de couverture minimum, une étude actuarielle sur son coût réel induit pour les acteurs de son financement (ménages, Etat et partenaires) s'impose. L'avantage d'une telle étude se situe à trois (03) niveaux :

- (i) D'abord elle permet d'évaluer le coût réel induit par la prise en charge de chaque acte médical en marge des tarifs définis par la réglementation qui ne reflètent pas toujours les montants effectivement déboursés par les acteurs du financement ;
- (ii) Ensuite elle permet de déceler les actes médicaux susceptibles d'aggraver la facture de la mise en place de la CSU. Ainsi, en fonction de leur sévérité et de leur fréquence, l'étude actuarielle permettra de définir les actes à inclure dans le contrat de CSU, de définir les limitations de montant et nombre par cible ;
- (iii) Enfin, cette étude permet à l'Etat de fixer le plafond de son apport au titre de financement de la CSU.

II. Objectif de la prestation

L'objectif principal de cette étude actuarielle est **d'identifier les paramètres actuariels susceptibles de déterminer le coût lié à la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle et la charge financière pour le Trésor Public**, en particulier en ce qui concerne les contributions des couches les plus pauvres. Elle doit permettre de définir un mécanisme de financement qui garantisse un régime contributif, soutenable et pérenne.

A ce titre les objectifs secondaires y associés sont les suivants :

Étudier la consommation des biens et services médicaux des ménages et des cibles de la CSU



- (i) Cette étude doit permettre de ressortir les coûts effectifs² des soins de santé les plus courants par acte médical. Elle doit également faire ressortir la charge financière réelle induite par la consommation des soins de santé au Cameroun ;
- (ii) L'étude actuarielle doit ressortir les caractéristiques sociodémographiques, économiques et épidémiologiques des populations ;
- (iii) Cette étude devra évaluer les habitudes sanitaires (itinéraire thérapeutique) des populations afin d'évaluer la répartition de la contribution/charge financière entre la médecine conventionnelle et traditionnelle.

Concevoir le contrat de Couverture Santé Universelle type

Identifier le panier de soins de la couverture santé universelle

- (i) Sur la base des dépenses de santé et des orientations du Ministère de la Santé, l'étude doit déterminer les postes de garantie – les risques maladie, actes médicaux et paramédicaux, médicaments et consommables couverts par le contrat générique de la CSU. L'étude doit également proposer une limitation des garanties dans l'espace, dans le temps, par pathologie, et en montant.
- (ii) L'étude doit également définir le taux de remboursement aux prestataires de soins des actes, des médicaments et des consommables dispensés.
- (iii)

Réaliser l'analyse technique des coûts du contrat de couverture santé universelle et proposer une tarification du contrat de couverture santé universelle

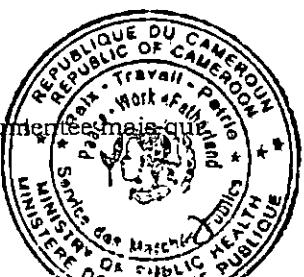
L'étude doit :

- (i) étudier la sinistralité associée à chaque poste de garantie (l'hospitalisation, les analyses biomédicales, les soins courants, les dépenses pharmaceutiques, les soins dentaires, etc.) constitutif du panier de soins de la Couverture Santé Universelle;
- (ii) L'étude doit permettre d'identifier les prestations non médicales à offrir et leur coût, pour garantir la consommation effective des différents postes de garantie;
- (iii) L'étude actuarielle doit également évaluer les coûts de gestion du contrat de couverture santé universelle;
- (iv) L'étude doit par la suite proposer le tarif nécessaire pour la couverture de chaque acte individuel du contrat de CSU;
- (v) L'étude doit procéder à une analyse de la corrélation des actes et proposer un tarif global du contrat de CSU pour chaque segment de la population;
- (vi) L'étude actuarielle doit faire ressortir tous les axes d'interventions existantes relatives au tiers payant (chèque santé, etc.) dans l'analyse technique du cout du contrat.

Étudier la charge financière de la CSU pour le Trésor Public

- (i) Dans le souci d'apprécier la faisabilité de la couverture santé universelle, l'étude actuarielle doit évaluer la volonté des populations de participer au système de couverture santé ;
- (ii) L'étude doit permettre de déterminer la capacité de mobilisation des contributions en fonction de ce que l'on est dans le secteur formel ou dans l'informel
- (iii) L'étude doit également évaluer l'effort contributif des cibles au financement de la CSU ;

² L'étude devra inclure les coûts liés à la médecine traditionnelle bien que non clairement documentée mais qui est utilisée par près de 80% des personnes visitant nos hôpitaux pour certaines pathologies.



- (iv) A l'issue de ces résultats, l'étude actuarielle doit déterminer la subvention d'équilibre de l'État pour couvrir la charge financière associée au panier des soins de la CSU.

Faire des projections du coût de mise en œuvre du régime de couverture santé universelle

L'étude actuarielle doit effectuer des projections des coûts liés à la mise en œuvre de la CSU en prenant en compte les facteurs démographiques, socioéconomiques, et épidémiologiques des populations.

Les projections doivent être faites sur la base de l'analyse technique des coûts du contrat de couverture santé universelle.

Concevoir le modèle financier de la couverture santé universelle et proposer les outils de pilotage du système de couverture santé universelle

- (i) Identifier les ressources financières de la couverture santé universelle
- (ii) L'étude doit proposer des mécanismes de gestion des risques de fraude liés aux différents acteurs (Assuré, Prestataire, Expert, et Gestionnaire) et au type de fraude (à la souscription, bénéficiaire, faux dossier, surfacturation, substitution, surprescription, etc).
- (iii) Cette étude doit également proposer des incitateurs pour une limitation des recours aux soins de santé (ticket modérateur, plafond par personne, plafond par famille, plafond par nombre ou famille d'actes).
- (iv) L'étude actuarielle doit enfin prévoir les clauses d'ajustement de la prime future au renouvellement du contrat.

La clause d'ajustement doit être sous le format ci-dessous :

Survisabilité	Ajustement	Taux d'ajustement
00-54%	Réduction de prime	xx %
55-64%	Réduction de prime	xx %
--		

- (v) Le Bureau d'Études Techniques doit proposer un modèle de reporting statistique suivant une procédure quasi-automatisée : Dans cet outil, seules l'analyse et les commentaires nécessitent l'intervention humaine. Le reporting doit faire un état par assuré et par poste de garantie couvert par le contrat de CSU.
- (vi) Proposer un modèle de gestion financière orientée actif-passif pour garantir la viabilité de la couverture santé universelle au Cameroun.

Rédiger la note technique du contrat de couverture santé universelle

III- RESULTATS ATTENDUS

Le résultat attendu de cette étude est la production des paramètres actuariels susceptibles d'influencer le financement de la couverture santé universelle au Cameroun (segmentation de la population, cotisations, panier de soins, taux de remboursement, soutien de l'État, limitations de garanties, etc.).

A ce titre, les résultats spécifiques ci-après sont attendus :



- Disposer d'une évaluation de la prise en charge financière des soins de santé par acte médical;
- Disposer d'un tableau d'incidences pour les maladies les plus courantes;
- Définir le panier des soins de la couverture santé universelle ;
- Disposer d'une évaluation du coût effectif individuel de la couverture santé universelle par profil de la population ;
- Disposer d'une évaluation du consentement à payer de la CSU au Cameroun ;
- Disposer d'une évaluation globale du coût de la mise en œuvre de la CSU au Cameroun;
- Disposer d'une évaluation globale du coût des autres interventions existantes inclus dans la mise en œuvre de la CSU au Cameroun
- Disposer d'une évaluation des cotisations à la CSU suivant une segmentation de la population ;
- Disposer d'une évaluation de la charge financière supportée par le Trésor Public au titre de subvention d'équilibre à la CSU ;
- Disposer du contrat-type de la couverture santé universelle au Cameroun;
- Disposer d'un modèle financer du système de couverture santé;
- Disposer d'un outil de pilotage du système de couverture santé universelle au Cameroun
- Disposer d'une évaluation globale du coût des autres interventions existantes inclus dans la mise en œuvre de la CSU au Cameroun.

IV- METHODOLOGIE

Les soumissionnaires proposeront à l'Autorité Contractante, la méthodologie la plus appropriée à l'environnement économique et réglementaire.

La méthodologie de cette étude doit intégrer :

- Les systèmes d'informations utilisées pour l'extraction des données de l'étude
- Les revues bibliographiques disponibles (étude, rapport, cadre juridique, etc)
- Les méthodes de collecte ou d'acquisition des données utilisées
- Les méthodes actuarielles de projection du coût de mise en œuvre de la Couverture Universelle
- Les méthodes actuarielles utilisées pour l'étude de la sinistralité de la population
- Les outils utilisés pour la modélisation actuarielle et financière

Le soumissionnaire retenu recevra du Maître d'Ouvrage tous les documents, les habilitations, et les accès informatiques nécessaires à la réalisation de l'étude : document projet, rapports d'études disponibles, système d'informations statistiques, et tout autre document ou données pertinentes.

La version définitive de la méthodologie sera exposée par le soumissionnaire retenu pour validation par le Maître d'Ouvrage avant le démarrage de la Consultation. Il en sera de même pour tout document confectionné par le soumissionnaire retenu.

V- ORGANISATION DU TRAVAIL ET DUREE DE PRESTATION

La mission d'étude durera six(06) mois au plus, à compter de la date de la réunion de cadrage. L'ensemble des travaux liés à la réalisation de cette étude se fera conformément au calendrier donné ci-dessous :

Activité	31 juillet 2022	15 Août 2022	Sept-22	Oct-22	Nov-22	Déc-22	Janv-23
Rédaction de la note Méthodologique							
Production du rapport d'étude sur la consommation médicale au Cameroun							
Production du rapport d'étude actuarielle sur le Contrat de Couverture Santé Universelle							
Production du rapport d'évaluation de la charge financière du Trésor induite par la CSU							
Production du rapport sur les coûts de mise en œuvre de la CSU au Cameroun							
Conception du modèle financier de la CSU							

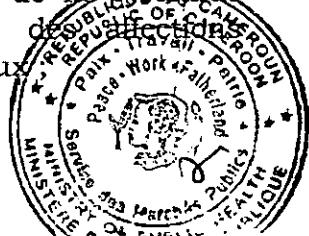
VI- QUALIFICATION DES CONSULTANTS

Le soumissionnaire peut être un bureau d'études techniques ou une société qui devra disposer des qualifications suivantes :

1. Avoir une excellente maîtrise des montages financiers et de la modélisation actuarielle
2. Avoir une connaissance avérée et actualisée de l'environnement, des enjeux et perspectives en matière de santé au Cameroun
3. Avoir une expertise dans le système assurantiel et tiers payant;
4. Disposer en son sein d'un personnel technique, pluridisciplinaire et expérimenté qui couvre tous les besoins techniques pour la réalisation de l'étude
5. Profil de l'équipe de mission

Le soumissionnaire retenu devra mettre à disposition, une équipe composée à minima :

- **D'un Directeur de Mission**, Expert Financier, spécialiste dans la finance de marché et le financement des institutions, avec un niveau minimum Bac + 5 en Ingénierie Financière, Économétrie, ou en Mathématiques appliquées à la Finance et à l'assurance. Cet Expert doit avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le secteur financier et dans les montages financiers et juridiques complexes et avoir une bonne connaissance de la politique Gouvernementale en matière de Couverture Santé Universelle ;
- **D'un Chef de Mission**, Expert en modélisation actuarielle et financière, spécialiste des techniques actuarielles et financières, avec un niveau minimum Bac + 5 en Actuariat, Statistiques ou en Ingénierie Financière. Cet Expert doit avoir une expérience d'au moins cinq (05) années et une bonne connaissance des procédures en matière de finance publiques et des lois et règlements applicables aux Établissements Publics Administratifs et sociétés assimilées ;
- **D'un Médecin de Santé Publique**, Expert en financement de la Santé, avec un diplôme de Doctorat en Médecine assorti d'un diplôme de niveau minimum BAC+5 en Santé Publique. Cet Expert doit avoir une bonne connaissance de la pyramide sanitaire nationale, des données épidémiologiques nationales, des affections présentes chez la mère et l'enfant et la tarification des actes médicaux.



- **D'un Ingénieur Statisticien-Économiste**, Expert en Santé, avec un diplôme de niveau minimum BAC+5 en Statistiques et Économie. Cet Expert doit avoir une bonne connaissance des systèmes de santé et des systèmes nationaux de statistiques ;
- **D'un Démographe / Socio-Anthropologue**, Expert en Santé, avec un diplôme de niveau minimum BAC+5 en démographie. Cet Expert doit avoir une bonne connaissance du profil épidémiologique de la population en Afrique et au Cameroun en particulier;
- **D'un Actuaire**, Avec un niveau minimum BAC+5 en Actuariat. Cet Expert doit avoir une bonne maîtrise des produits de Prévoyance / Santé. Il doit avoir une expertise actuarielle en matière de modélisation de portefeuilles santé, de conception de produits, de tarification, et d'établissement de comptes client pour les besoins de Solvabilité ;
- **D'un Ingénieur des Travaux Statistiques**, Expert en Santé, avec un diplôme de niveau minimum BAC+3 en Statistiques. Cet Expert doit avoir une bonne connaissance des bases de données et des systèmes d'informations de la santé au Cameroun ;
- **D'un Cadre Supérieur des Assurances**, Expert en assurance maladie ou santé, avec un diplôme de niveau minimum BAC+5 en Assurances. Cet Expert doit avoir une bonne connaissance des produits d'assurance santé et de la réglementation CIMA.

L'équipe doit également avoir :

- Une bonne connaissance des problématiques et systèmes d'information de la santé au Cameroun;
 - Une bonne compréhension de l'épidémiologie camerounaise;
 - Une excellente capacité de synthèse et de rédaction;
 - Une bonne maîtrise de la collecte et de l'analyse de données qualitatives et quantitatives.
6. Profil des intervenants
 7. Le soumissionnaire devra fournir les curriculums vitae individuels de ses intervenants qui devront comporter : leurs formations, leurs domaines de compétence, leurs expériences professionnelles et leurs références dans le domaine ou d'autres activités pertinentes au regard des objectifs de la mission
 8. Les CVs présentés devront être accompagnés, pour chaque mission réalisée d'une fiche synthétique indiquant entre autres : l'objet et le rôle de l'intervenant dans la mission réalisée.
 9. Le soumissionnaire devra proposer une équipe pluridisciplinaire ayant les qualifications avérées en rapport avec les thèmes de la mission.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

=====

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

=====

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES MINISTRY OF PUBLIC HEALTH TENDER BOARD

=====

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N°077/D13-482/AOIR/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16
DECEMBRE 2022**

**POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE
CADRE DU FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE
UNIVERSELLE**

Maître d'Ouvrage : Le Ministre de la Santé Publique

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

LIGNE D'IMPUTATION : 56 40 046 01 340050 361301

PIECE N° 6 : PROPOSITIONS TECHNIQUES TABLEAUX TYPES

DECEMBRE 2022





A-Lettre de soumission de la proposition technique

[Lieu, date]

À : *[Nom et adresse de l'Autorité Contractante]*

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés,[titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N°.....du.....relatif à....., de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la prestation objet dudit DAO.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Nous

Veuillez agréer, Madame/Monsieur....., l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité : Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat : Adresse :



B-Références du Candidat

Services rendus pendant les [indiquer le nombre de 1 à 5] dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

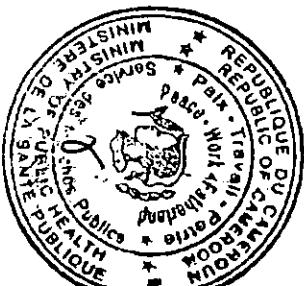
Nom de la Mission :	Pays :	
Lieu :	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :	
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission :	
Adresse :	Nombre de mois de travail ; durée de la Mission :	
Délai :		
Date de démarrage : (mois/année)	Date d'achèvement : (mois/année)	Valeur approximative des services (en francs CFA HT) :



Nom des prestataires associés/partenaires éventuels :	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :	
Descriptif du projet :	
Description des services effectivement rendus par votre personnel :	

Nom du candidat : _____

Produire justificatifs



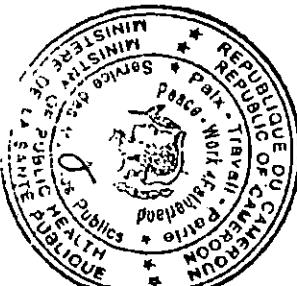
C-Observations et suggestions du consultant sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante

Sur les termes de référence :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.



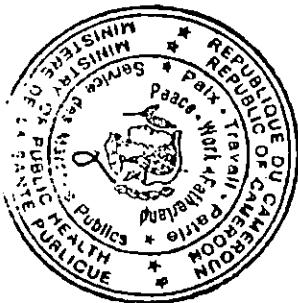
D-Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission

Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres

1. Personnel technique/de gestion

Nom	Poste	Attributions

2. Personnel d'appui (siège et local)



Nom	Poste	Attributions

Modèle de Curriculum Vitae (CV) du personnel spécialisé proposé

Poste :

..... Nom du Candidat :

..... Nom de l'employé :

..... Profession :

..... Diplômes :



..... Date de naissance :

..... Nombre d'années d'emploi par le Candidat :

Nationalité : Affiliation à des associations/groupements professionnels :

.....

.....

Attributions spécifiques :

.....

.....

.....

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]

.....

.....



Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Pièces Annexes :

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
 - Attestation de disponibilité
-
-

Expérience professionnelle :

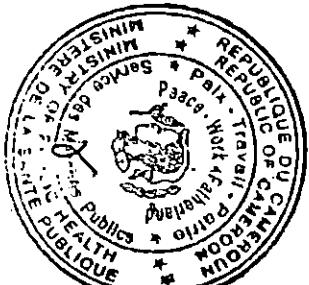
[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

.....

.....

Connaissances informatiques :

[Indiquer, le niveau de connaissance]



.....
.....
Langues :

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/ parlée.]

.....
.....

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

..... Date :

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

Nom de l'employé :

Nom du représentant habilité :



E-Calendrier du personnel spécialisé

Nom	Poste	Rapports à fournir/activités	Mois ou semaines (sous forme de diagramme à barres)												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Nombre de mois
															Sous-total (1)
															Sous-total (2)
															Sous-total (3)
															Sous-total (4)

Temps plein : _____

Temps partiel : _____

Rapports à fournir : _____

Durée des activités : _____

Signature : _____

(Représentant habilité)

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____



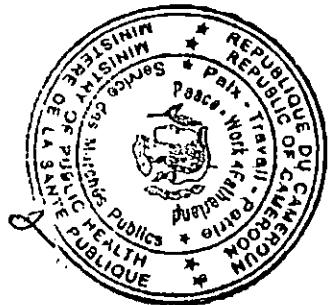
Calendrier des activités (programme de travail)

A. Préciser la nature de L'activité



B. Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
1. Rapport initial	
2. Rapports d'avancement	
a. Premier rapport d'avancement	
b. Deuxième rapport d'avancement	
3. Projet de rapport final	
4. Rapport final	



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH TENDER
BOARD

=====

=====

=====

=====

=====

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

**N°077/D13-482/AOIR/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16 DECEMBRE
2022**

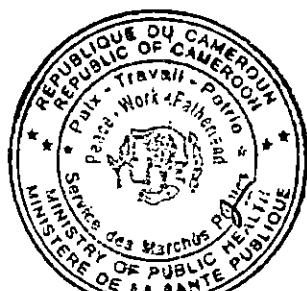
**POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE CADRE
DU FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE**

Maître d'Ouvrage : Le Ministre de la Santé Publique . . .

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

LIGNE D'IMPUTATION : 56 40 046 01 340050 361301

PIECE N° 7 : PROPOSITIONS FINANCIERES TABLEAUX TYPES



DECEMBRE 2022

A-Lettre de soumission de la proposition financière

[Lieu, date]

À : *[Nom et adresse du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué]*

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour *[titre des services]* conformément à votre Avis d'Appel d'Offres n° *[à indiquer]* en date du *[date]* et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à *[montant en lettres et en chiffres ainsi que le(s) lot(s) et la clef de répartition francs CFA/devise, le cas échéant]*. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à *[montant(s) en lettres et en chiffres]*.

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant

de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au *[date]*.

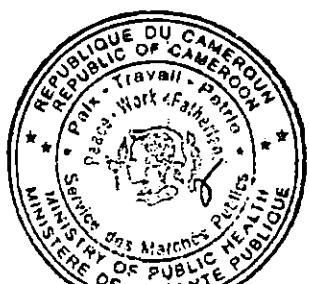
Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues. Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :



B-Etat récapitulatif des coûts

Coûts	Monnaie(s) ⁽⁷⁾	Montant(s)
Sous-total		
Impôts, droits, taxes, et autres charges fiscales		_____

C-Ventilation des coûts par activité

Activité no :	Activité no :	Description :
Composantes du prix	Monnaie(s)	Montant(s)
Rémunération		
Frais remboursables		_____



D-Coûts unitaires du personnel clé

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel

E-Coûts unitaires du personnel d'exécution

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel



F-Ventilation de la rémunération par activité

Activité no : _____ Nom : _____

Noms	Poste	Apport	Rémunération taux de change	Montant
Personnel permanent				
Personnel local				
Consultants extérieurs				
Total général				_____

G-Frais remboursables par activité

Activité no : _____ Nom : _____

No	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1.	Voyages aériens internationaux	par voyage			
2.	Frais de voyage divers	par voyage			
3.	Indemnité de subsistance	par jour			
4.	Frais de transport locaux				_____



H-Frais divers

Activité no : _____ Nom : _____

No	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1.	Frais de communications entre _____ et _____ (téléphone, fax, e-mail)				
2.	Rédaction, reproduction de rapports				
3.	Matériel : véhicules, ordinateurs, etc.				



I-Cadre du bordereau des prix unitaires

N° Prix	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	Unité	Prix unitaires (en chiffres)	
			(F CFA HTVA)	En devise, le cas échéant

J-Cadre du détail estimatif

N° Prix	Désignation	Unité	Quantit é	Prix unitaires		Prix total	
				(F CFA HTVA)	En dévises, le cas échéant	(F CFA HTVA)	En dévises, le cas échéant

Cadre du sous-détail des prix unitaires

- a. Détail du coefficient de vente suivant le modèle présenté après la présente note ;
- b. Coût en prix secs des matériels prévus pour la prestation ;
- c. Coût en prix secs des fournitures nécessaires à la prestation ;
- d. Coût de la ressource humaine locale et expatriée ;
- e. Pour chaque prix du bordereau, une fiche issue des points a, b, c et d susvisés, indiquant les rendements conduisant aux prix unitaires ;
- f. Le sous détail précis des forfaits d'aménagement, d'entretien des locaux et de fourniture des moyens mis à la disposition, le cas échéant;
- g. Le sous détail des impôts et taxes.

2. Cadre de présentation du coefficient de vente, encore appelé coefficients de frais généraux.

A. Frais généraux de la prestation

-
-
-

Total C1

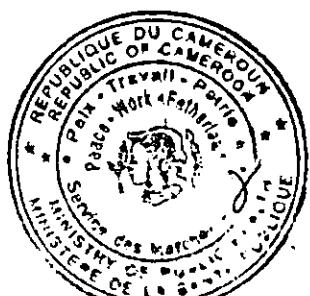
B. Frais généraux de siège

- Frais de siège
- Frais financiers
-
- Aléas et bénéfice

Total C2

Coefficient de vente $k = 100 / (100 - C)$

Avec $C = C1 + C2$



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH TENDER
BOARD

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N°077/D13-482/AOIR/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16
DECEMBRE 2022
POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE
CADRE DU FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE
UNIVERSELLE**

Maître d'Ouvrage : Le Ministre de la Santé Publique

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

LIGNE D'IMPUTATION : 56 40 046 01 340050 361301

Pièce N° 8 : MODELE DE MARCHE

DECEMBRE 2022



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES MINISTRY OF PUBLIC HEALTH TENDER BOARD

MARCHE N° _____ /M/MINSANTE/CIPM/2022 DU _____ PASSE AVEC
APRES APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°077/AOIR/
MINSANTE/CIPM/2022 POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE
CADRE DU FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

TITULAIRE DU MARCHE : _____

BP : _____, TEL. : _____
N° RCCM : _____
N° CONTRIBUABLE : _____
COMPTE N°: _____
BANQUE: _____

OBJET DU MARCHE : REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE CADRE DU
FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE

LIEU DE LIVRAISON : MINSANTE (DISTRICTS DE SANTE DES DIX(10) REGIONS DU
CAMEROUN)

DELAI LIVRAISON : Six(06) Mois

MONTANTS :

EN FRANCS CFA

Montants	En Chiffre	Lettre
HORS TAXES	/	/
TVA (19,25%)		Exonérée
I.R (2,2%)	/	/
T.T.C	/	/
NET A MANDATER	/	/

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

IMPUTATION : 56 40 046 01 340050 361301

SOUSCRIT, LE : _____

SIGNE, LE : _____

NOTIFIE, LE : _____

ENREGISTRE, LE : _____



Entre :

L'ETAT du Cameroun, représentée par le Ministre de la Santé Publique, Ci-après dénommé, « **L'Autorité Contractante** ».

D'une part,

ET

-----, B.P _____, Tél : _____, n°Contribuable :

Compte _____.

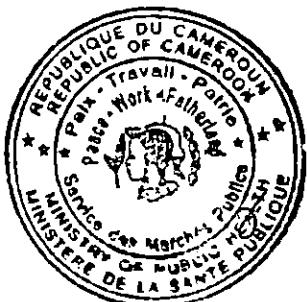
Représenté par: _____

Ci-après

Dénommé, « **Le Cocontractant** »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



PAGE _____ ET DERNIERE DU MARCHE N° _____ /M/MINSANTE/CIPM/2022 DU
PASSE APRES APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT N°077/D13-
482 AOIR/MINSANTE/CIPM/2022 AVEC _____, POUR LA REALISATION DE
L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE LA COUVERTURE
SANTE UNIVERSELLE

Montant du marché en F CFA : _____ (_____) TTC.

Délai de livraison : Six(06) mois

LU ET ACCEPTE PAR LE **COCONTRACTANT**

YAOUNDE, LE

SIGNE PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

YAOUNDE, LE

ENREGISTREMENT



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

=====

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

=====

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES MINISTRY OF PUBLIC HEALTH TENDER BOARD

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT

**N°077/D13-482/AOIR/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16
DECEMBRE**

**POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE
CADRE DU FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE
UNIVERSELLE**

Maître d'Ouvrage : Le Ministre de la Santé Publique

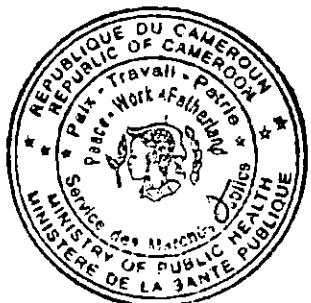
FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

LIGNE D'IMPUTATION : 56 40 046 01 340050 361301

Pièce N° 9 : MODELES DE PIECES

DECEMBRE 2022

SOMMAIRE :



Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Annexe n° 4 : Modèle de caution de démarrage



Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Je soussigné, Nationalité : Domicile : Fonction :

En vertu de mes pouvoirs (préciser la qualité), après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National n°*[indiquer la nature de la prestation]*.

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du Prestataire



Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

A (indiquer l'Autorité Contractante et son adresse), « l'Autorité Contractante »

Attendu que *[nom du soumissionnaire]*, ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre

en date du *[date de dépôt de l'offre]* de *[nom et / ou description des prestations]* (ci-dessous désigné : « l'offre »)

Nous *[nom de la banque]* de *[nom du pays]*, ayant notre siège à *[adresse de la banque]* (ci-dessous désigné comme

« La banque »), sommes tenus à l'égard de *[l'Autorité Contractante]* pour la somme

De _____ francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement à *[indiquer l'Autorité Contractante]*, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authenticité par ladite Banque le _____ jour de _____ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par *[indiquer l'Autorité Contractante]* Pendant la période de validité :
 - a. omet de ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
 - b. omet ou refuse de fournir la garantie bancaire tenant lieu de cautionnement définitif, comme prévu dans les instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à *[indiquer l'Autorité Contractante]* un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que *[indiquer l'Autorité Contractante]* soit tenu

De justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, *[indiquer l'Autorité Contractante]* notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle (s) conditions (s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai

de validité des offres ; toute demande de *[indiquer l'Autorité Contractante]* tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.



Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée à *[indiquer le Maître d'ouvrage et son adresse]* Cameroun, ci-dessous désigné « Maître d'ouvrage »

Attendu que
[Nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné

« le Prestataire », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser
[Indiquer la nature des prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Prestataire remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à *[indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %]* du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au le Prestataire ce cautionnement,

Nous,

..... *[Nom et adresse de banque]*, représentée par
..... *[Noms des signataires]*,

Ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Prestataire N'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement Ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de *[En chiffres et en lettres]*.

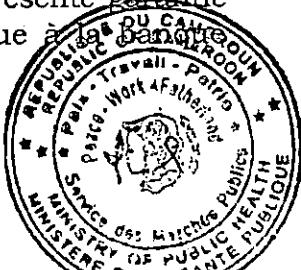
Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché au prestataire, . La caution est libérée dans un délai de

[Indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée de sans aucune autre forme de procédure..

Toute demande de paiement formulée par Maître d'ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la Banque, pendant la période de validité du présent engagement.

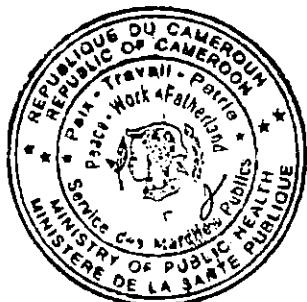


Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais sont seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à , le

[signature de la banque]



Annexe n° 4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque : référence, adresse

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :

..... [Le titulaire], au profit du Maître d'Ouvrage
Adresse du Maître d'Ouvrage]

(« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que [Le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché Du Relatif aux prestations *indiquer l'objet des travaux, les références de l'Appel d'Offres et le lot, éventuellement*, de la somme totale maximum correspondant à l'avance de [vingt (20) %] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n° , payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit : Francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de [le titulaire] ouverts auprès de la banque

..... sous le n°

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par

le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

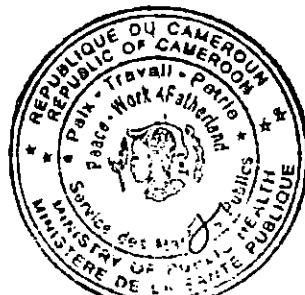
La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque

à

le

[signature de la banque]



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

=====

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

=====

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

=====

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES MINISTRY OF PUBLIC HEALTH TENDER BOARD

=====

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N°077/D13-482/AOIR/MINSANTE/CIPM/202.... DU 16 DECEMBRE
2022
POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE CADRE
DU FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE**

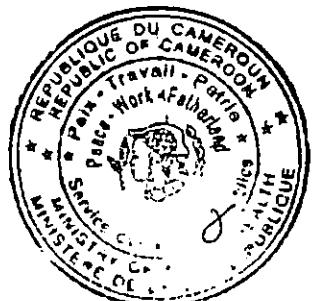
Maître d'Ouvrage : Le Ministre de la Santé Publique

Financement : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

LIGNE D'IMPUTATION : 56 40 046 01 340050 361301

Pièce N° 10 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers de premier rang agréés par le Ministre chargé des Finances, autorisés à émettre les cautions dans le cadre des Marchés Publics.

DECEMBRE 2022



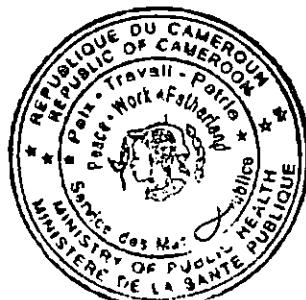
LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AGREES
PAR LE MINISTÈRE CHARGE DES FINANCES, AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS
DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

1. BANQUES

1. **AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK)** BP 11 834 YAOUNDE
2. **BANGE BANK CAMEROUN(BANGE CMR)** BP 34 692 YAOUNDE
3. **BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)** BP 2933 DOUALA
4. **BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)** BP 12962 YAOUNDE ;
5. **BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)** BP 600 DOUALA ;
6. **BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)** BP 1925 DOUALA
7. **CITIBANK CAMEROON(Citibank CAMEROON)** BP 4571 DOUALA ;
8. **COMMERCIAL BANK OF CAMEROON** BP 4004 DOUALA
9. **ECOBANK CAMEROUN** BP 582 DOUALA
10. **NATIONAL FINANCIAL CREDIT-BANK** BP 6578 DOUALA
11. **SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE-CAMEROUN (SCB-CAMEROUN)**
BP 300 DOUALA
12. **SOCIETE GENERALE CAMEROUN** BP 4042 DOUALA
13. **STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)** BP 1784 DOUALA;
14. **UNION BANK OF CAMEROON** BP 15 569 DOUALA
15. **UNITED BANK OF AFRICA (UBA)** BP 2088 DOUALA
16. **CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (CCA BANK)** BP 6578
YAOUNDE
17. **BANQUE OF AFRICA CAMEROUN (BAO-CAMEROUN)**

2. COMPAGNIES D'ASSURANCES

18. **ACTIVA ASSURANCES**, BP 12 970 DOUALA;
19. **AREA ASSURANCES S.A**, BP 15584 DOUALA;
20. **ATLANTIQUE ASSURANCES S.A**; BP 3073 DOUALA;
21. **CHANAS ASSURANCES**, BP 109 DOUALA;
22. **CPA S.A**, B.P 54 DOUALA;
23. **NSIA ASSURANCES S.A**, BP 2759 DOUALA;
24. **PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE**, BP 2328 DOUALA;
25. **SAAR**, BP 1011 DOUALA ;
26. **SANLAM ASSURANCES CAMEROUN**, BP 12 125 DOUALA ;
27. **ZENITHE INSURANCE**, BP 1540 DOUALA;
28. **PRO ASSUR**, BP 5963 DOUALA.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

=====

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

=====

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES MINISTRY OF PUBLIC HEALTH TENDER BOARD

=====

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

=====

**APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT
N°077/D13-482/AOIR/MINSANTE/CIPM/2022 DU 16 DECEMBRE
2022**

**POUR LA REALISATION DE L'ETUDE ACTUARIELLE DANS LE CADRE
DU FINANCEMENT DE LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE**

Maître d'Ouvrage : Le Ministre de la Santé Publique

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

LIGNE D'IMPUTATION : 56 40 046 01 340050 361301

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Pièce N° 11 : GRILLE D'EVALUATION

DECEMBRE 2022



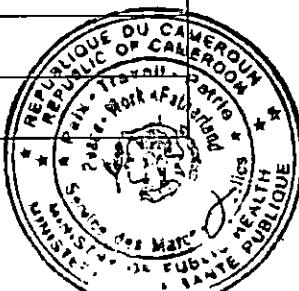
GRILLE D'EVALUATION

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

N°	Désignation	Notation
	Références Expériences générales dans le domaine des études actuarielles (Nombre de prestations réalisées : 01 points/contrat) (photocopie de la 1ère page et dernière page du contrat + copie du PV de recette ou copie de l'attestation de service fait). /03.5 points	
	Références citées 01 point/références. /03.5 points	
	Justification (document contractuel) 0.25 point/références. /02.5 points	
A	Expériences spécifiques par rapport à la prestation attendue (Nombre de prestations similaires réalisées : 01 points/contrat) (photocopie de la 1ere page et dernière page du contrat + copie du PV de recette ou copie de l'attestation de service fait). /03.5 points	
	Références citées 01 point/références. /03.5 points	
	Justification (document contractuel) 01 points/justificatifs. /03.5 points	
	Sous total 1	/20 points
B	Compréhension des TDR, plan de travail et méthodologie Note méthodologique. / 08 points	
	Compréhension de la mission. /08.5 points	
	Chronogramme d'activités de l'étude. / 08.5 points	
	Sous-total 2	/25 points
	Compétences et capacités du personnel clé	
	Directeur de mission	
	Expert financier / 0.75 point	
	CV daté et signé / 0.5 point	
	Diplôme certifié et conforme à l'original / 0.5 point	
	Spécialiste dans la finance de marché et le financement des institutions / 01 point	
	Bac+5 minimum en ingénierie financière, économétrique ou mathématique appliquée à la finance et à l'assurance / 01 point	
C	Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier et dans le montage financier et juridiques / 01 point	
	Justifier d'une bonne connaissance de la politique gouvernementale en matière de CSU (couverture santé universelle) / 01 point	
	Chef de mission	
	Expert en modélisation actuarielle et financière. / 0.75 points	
	Diplôme certifié et conforme à l'original / 0.5 point	
	CV daté et signé / 0.5 point	
	Spécialiste des techniques actuarielles et financières. /01 point	



Bac+5 minimum en actuariat, statistiques ou en ingénierie financière / 01 point	
Expérience professionnelle d'au moins 5 ans. / 01 point	
Avoir une bonne connaissance des procédures en matière de finance publiques. / 01 point	
Médecin de santé Publique	
Expert en financement de la santé (Bac+5 en santé publique) / 0.75 point	
Diplôme certifié et conforme à l'original / 0.5 point	
CV daté et signé / 0.5 points	
Avoir une bonne connaissance de la pyramide sanitaire nationale / 01 point	
Avoir une bonne connaissance des données épidémiologiques nationales / 01 point	
Avoir une bonne connaissance des affections présentes chez la mère et l'enfant / 01 point	
Avoir une bonne connaissance de la tarification des actes médicaux / 01 point	
Ingénieur statisticien	
Expert en santé (Bac+5 en statistique et économie) / 01 point	
Diplôme certifié et conforme à l'original / 01.25 point	
CV daté et signé / 01 point	
Avoir une connaissance des systèmes de santé / 01.25 point	
Avoir une connaissance des systèmes nationaux de statistiques / 01.25 point	
Démographe	
Expert en santé / 0.75 point	
CV daté et signé / 0.5 point	
Diplôme certifié et conforme à l'original / 0.75 point	
Avoir un Bac+5 minimum en démographie. / 1.5 point	
Avoir une bonne connaissance du profil épidémiologique de la population en Afrique et au Cameroun en particulier / 2.25 points	
Un actuaire	
Expert en actuariat (Bac+5 en actuariat) / 0.75 point	
Diplôme certifié et conforme à l'original / 0.5 point	
CV daté et signé / 0.5 point	
Avoir une bonne maîtrise de produits de prévoyance/santé / 01 point	
Avoir une expertise actuarielle en matière de modélisation de portefeuilles santé / 01 point	
Avoir une expertise actuarielle en matière de modélisation de conception de produits / 01 point	
Avoir une expertise actuarielle en matière de modélisation de tarification et d'établissement de comptes client pour les besoins de solvabilité / 01 point	
Ingénieur de travaux statistiques	
Expert en santé (Bac+3 en statistiques) / 01.25 point	



	CV daté et signé/ 01 point	
	Diplôme certifié et conforme à l'original/ 01.25 point	
	Avoir une bonne connaissance des bases de données. /01 point	
	Avoir une bonne connaissance des systèmes d'informations de la santé au Cameroun / 01.25 point	
	Cadre supérieur des assurances	
	Expert en assurance maladie (Bac+5 en assurance) /01 point	
	CV daté et signé/ 0.75 point	
	Diplôme certifié et conforme à l'original/ 01 points	
	Avoir une bonne connaissance des produits d'assurance santé / 01 point	
	Avoir une bonne connaissance de la réglementation CIMA / 01 point	
	Sous total 3	/45 points
D	planning et délai d'exécution/ 01.5 point	
	Acceptation des conditions du marché (CCAP et Termes de références paraphés et signés à la dernière page)	
	CCAP paraphés et signés à la dernière page/ 02 points	
	Termes de références paraphés et signés à la dernière page/ 02 points	
	Capacité financière	
	Accès à une ligne de crédit ou ressources financières de 50% du montant du marché/ 01.5 point	
E	Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas été suspendue au cours des trois dernières années par le MINMAP/ 01 point	
	Sous total 4	/08 points
	Présentation	
	Sommaire. / 0.5 points	
	Nombre d'exemplaires / 0.25 point	
E	Intercalaire d'intercalaires d'annonce des différentes pièces. / 0.25 points	
	Lisibilité / 0.25 points	
	Pagination. / 0.5 points	
	Reliure du dossier. / 0.25 points	
	Sous total 5	/02 points
	Total (sous-total1+sous-total2+sous-total3+sous-total4+sous-total5)	/100 points

